



Des enfants

invisibles

Un crime

impuni

AGIR
contre l'exploitation
et la traite
des enfants !

UNE RECHERCHE-ACTION EN EUROPE ET AU MOYEN-ORIENT

Sous la direction de Geneviève Colas, Secours Catholique-Caritas France

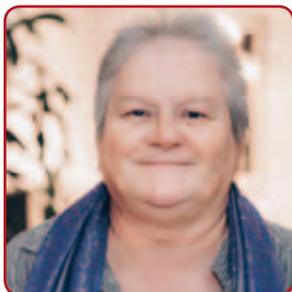
Recherche et rédaction : Cécile Polivka

Avec la contribution des Caritas nationales de :

Albanie, Bosnie et Herzégovine, France, Jordanie, Kosovo, Liban, Slovaquie, Ukraine

DES PERSONNES-RESSOURCES SUR LA QUESTION DES ENFANTS VICTIMES DE TRAITE AU NIVEAU MONDIAL

POUR LE SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE

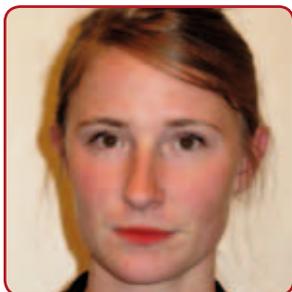


GENEVIÈVE COLAS

Elle a créé et coordonne, pour le Secours Catholique, le Collectif «Ensemble contre la traite des êtres humains» (www.contrelatraite.org), qui réunit 28 associations en France et est doté d'un solide réseau d'organisations partenaires au niveau international. Celui-ci agit en sensibilisant le grand public, en menant des activités de prévention des publics à risque, en accompagnant des victimes, en menant des actions de plaidoyer, tout en favorisant le travail en réseaux. Elle est le point focal pour Caritas Europa sur la traite des êtres humains.

Après avoir concentré son expérience internationale sur l'Europe (Union européenne, Balkans et Caucase) et l'Asie centrale (Kirghizistan...), elle construit aujourd'hui des partenariats sur tous les continents. Elle est membre de la plateforme de la société civile contre la traite des êtres humains créée par la Commission européenne et est impliquée dans le pilotage du réseau mondial Coanet coordonné par Caritas Internationalis, qui rassemble des associations de tous les continents. Depuis 2017, elle est membre de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH), institution indépendante des droits de l'homme en France.

En 2014, Geneviève Colas a dirigé la rédaction de l'ouvrage «Les nouveaux visages de l'esclavage» et coordonné en 2016 et 2017 la création de livrets et films, #INVISIBLES et #DEVENIR, sur la traite des mineurs en France. Elle a aussi, dans le même temps, dirigé une recherche-action sur la traite des êtres humains dans les situations de conflits et post conflits dans l'espace euro-méditerranéen.



CÉCILE POLIVKA

Spécialiste des droits de l'homme et des problématiques relatives à la zone post-soviétique, elle possède une solide expérience dans la coordination de programmes internationaux et la réalisation d'analyses et de rapports stratégiques liés à la gouvernance et aux questions socio-économiques en Eurasie.

Elle a travaillé pendant plusieurs années en Russie pour le ministère français des Affaires étrangères et pour la Chambre de commerce franco-russe. Elle a également effectué des missions pour le compte d'Amnesty International et du réseau du contentieux pénitentiaire.

Depuis 2016, elle a effectué plusieurs missions pour le Bureau International pour la Démocratisation et les Droits de l'Homme de l'OSCE¹. Elle a suivi la situation politique et soumis des rapports dans ce domaine, rencontré des acteurs clés du système politique en Arménie, en Bosnie-Herzégovine, en Russie, en Turquie et en Ukraine.

¹ Organisation pour la Sécurité et Coopération en Europe



RÉSUMÉ INTRODUCTIF

Selon les organisations internationales, il y aurait près de 13 millions d'enfants victimes de la traite dans le monde².

Or, en 2016, le nombre de victimes de la traite officiellement identifié était de 24 000 adultes et enfants confondus³.

Le caractère clandestin et hautement dynamique du phénomène de la traite n'explique pas à lui seul cet écart de chiffres.

Le manque de formation des professionnels en contact avec les victimes, l'absence de mécanisme spécifique pour l'identification et l'orientation des enfants victimes de la traite, ou encore l'absence de démarche proactive dans l'identification des victimes participent au très faible nombre d'enfants victimes identifiées.

La multiplication des conflits, les crises environnementales et la fragilisation sociale et économique de certains pays ont entraîné des mouvements de population, rendant ainsi bon nombre d'enfants particulièrement vulnérables face à la traite.

² UNICEF, Children account for nearly one-third of identified trafficking victims globally, 29 juillet 2018, <https://www.unicef.org/press-releases/children-account-nearly-one-third-identified-trafficking-victims-globally>, consulté le 3 juillet 2019

³ UNODC, Global Report on Trafficking in Persons 2018 p. 21

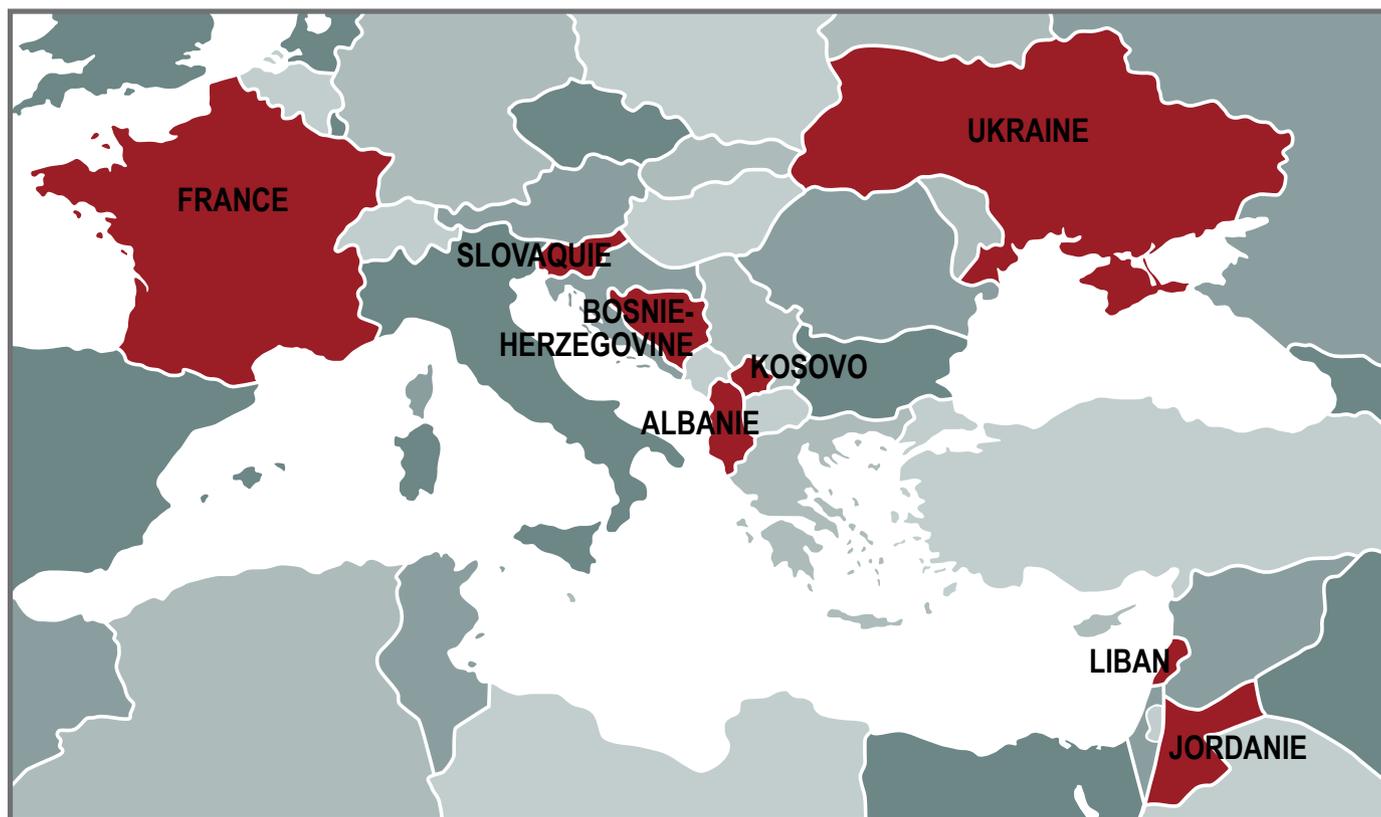
Le nombre de migrants mineurs non accompagnés augmente chaque année dans un contexte de fermeture des frontières, les incitant à emprunter des itinéraires toujours plus dangereux, augmentant leur risque d'être exploité.

Des enfants mariés précocement pour échapper à la pauvreté, forcés à travailler, à mendier ou contraints à commettre des délits pour survivre et/ou contribuer au revenu familial, des

enfants vendus, exploités sexuellement ou utilisés dans les conflits armés, constituent autant de formes d'exploitation dont des enfants sont victimes.

Certains d'entre eux sont d'autant plus vulnérables qu'ils ne sont enregistrés sur aucun registre d'Etat civil. N'ayant accès à aucun service de santé, aucune forme de scolarité, ils sont tout simplement invisibles.

Pays concernés par la recherche-action



Nombre de ces enfants non identifiés en tant que victimes de la traite se voient doublement pénalisés, car considérés par les autorités et l'opinion publique comme des migrants clandestins, des délinquants récidivistes ou des victimes de pratiques culturelles, plus particulièrement lorsqu'il s'agit de l'exploitation d'enfants issus de minorités discriminées.

Bien que les pays d'Europe et du Moyen-Orient (Liban et Jordanie) aient adopté une législation et des politiques globales contre la traite des enfants, cette recherche-action, à travers les expériences de terrain et études menées par les différentes Caritas, met en lumière les difficultés rencontrées dans la pratique pour lutter contre la traite des enfants, les carences du cadre légal et de son application, et propose des recommandations concrètes aux institutions et à la société civile pour mieux identifier et accompagner les enfants victimes.

Cette étude vise ainsi à porter une attention particulière aux enfants victimes de la traite et à la nécessité de prendre en considération leurs besoins et droits spécifiques.

Sur le terrain, de plus en plus confrontées aux questions concernant la traite des mineurs, les Caritas s'engagent en sensibilisant les publics à risque, en intervenant dans des lycées pour prévenir des mariages précoces ou auprès des minorités vulnérables, en accompagnant et en accueillant les enfants victimes

au sein de leurs centres d'hébergements, ou en les orientant vers des structures dédiées grâce à leur travail en réseau avec de nombreux partenaires institutionnels et issus de la société civile, en formant et en informant les professionnels au contact de victimes potentielles (police aux frontières, travailleurs sociaux, enseignants, associations, etc.) aux phénomènes de traite des enfants et aux mécanismes d'identification et d'orientation existants.

Cette recherche-action s'inscrit dans cet engagement afin de mieux comprendre les mécanismes de la traite des mineurs et ses différentes manifestations en Europe et au Moyen-Orient, mais aussi pour construire des dynamiques communes entre associations et institutions au niveau régional et inter-régional.



La traite des enfants à l'échelle mondiale p8

Une pandémie p9

Sa définition p9

Un phénomène multiforme p10

Besoins spécifiques des enfants et droits de l'enfant p12

La coopération internationale et d'autres moyens pour lutter
contre la traite des enfants p13

Des enfants victimes rarement identifiés p14

Difficulté de collecter et d'analyser les données sur la traite des enfants p15

Identification et analyse des défaillances du cadre légal p19

Les enfants vulnérables face à la traite p28

Comment la traite des êtres humains est-elle comprise
par les enfants ?(Kosovo) p29

La traite des enfants au sein des communautés roms vulnérables
(Albanie et Slovaquie): Mettre fin aux stigmatisations culturelles p31

Mariages précoces (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Jordanie, Liban) :
Fixer un âge légal minimum et reconnaître les enfants issus de ces mariages p34

Les enfants migrants non accompagnés(France) :
Une politique migratoire essentiellement fondée sur
la sécurité au détriment de la protection des enfants p41

Lutter contre la traite des enfants : prendre en compte les méthodes de recrutement et les différentes formes d'exploitation p44

Les méthodes de recrutement p45

Internet et la traite des enfants : Faire le choix de la prévention..... p46

Exploitation des enfants contraints à commettre des délits (France) :
Reconnaître la traite et éviter l'enfermement p50

Une double peine pour les enfants contraints à commettre des délitsp51

Travail forcé des enfants (Bosnie-Herzégovine, Jordanie et Liban) p52

Les enfants domestiques au Liban : inclure les travailleurs domestiques
dans le code du travail p54

Un manque d'estime de soi des enfants réfugiés en Jordanie,
forcés à travailler p59

Exploitation transfrontalière et enfants des rues (Albanie) :
Des enfants rarement identifiés par la police aux frontières et par le système éducatif p62

Vente d'enfants (Ukraine) :
La défaillance de l'état autour de la gestation pour autrui p65

Enfants recrutés et exploités pour la guerre et le terrorisme p70

Recommandations p72

Annexes p82



La traite des enfants

à l'échelle mondiale

40 millions de victimes
de la traite dans le monde

1/3 des victimes sont des enfants

150 milliards de dollars
de bénéfice annuel pour les trafiquants

70 % des victimes sont des femmes ou des filles

6 800 personnes seulement reconnues coupables
de traite des êtres humains entre 2012 et 2014

24 000 victimes identifiées
en 2016 contre 20 000 en 2014

UNE PANDÉMIE

40 millions de victimes de la traite dans le monde avec près d'une victime sur trois qui est un enfant (UNICEF 2019)⁴ ;

Une activité très lucrative : un bénéfice annuel de 150 milliards de dollars pour les trafiquants (Rapport de l'OIT 2014); c'est l'une des activités criminelles mondiales les plus importantes et les plus rentables avec le commerce de la drogue, le commerce des armes et le blanchiment d'argent.

Un crime sexiste : les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée, représentant 70% des victimes de la traite (ONUDDC 2018)⁵;

Un phénomène de déni : le nombre de trafiquants d'êtres humains condamnés est extrêmement faible. Selon le rapport mondial de l'ONUDDC, environ 6 800 personnes ont été reconnues coupables de traite des êtres humains entre 2012 et 2014⁵ (données disponibles dans 66 pays). Les pays avec une législation de longue date ont en moyenne plus de condamnations liées à la traite des êtres humains. Il existe une corrélation entre la durée depuis laquelle un pays dispose d'une législation appropriée en matière de traite et le nombre de condamnations rapportées.

Un phénomène encore mal-identifié : 24 000 victimes identifiées en 2016 contre 20 000 en 2014 avec en moyenne 254 victimes par pays. L'augmentation du nombre de victimes repérées s'accompagne d'une augmentation du nombre de condamnations dans de nombreuses régions du monde, ce qui révèle une dynamique encourageante (ONUDDC 2018).

SA DÉFINITION

Dans l'article 3(a) du Protocole de Palerme (2000) ratifié par 147 pays, la traite des personnes est définie comme un acte: le « recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil » d'une personne dans le but de l'exploiter.

L'article 3(c) précise que contrairement à l'expression "traite des personnes", la définition de la traite des enfants ne nécessite aucun moyen (menace, contrainte, enlèvement, fraude, tromperie etc.).

La compréhension du terme enfant est très contextuelle et suscite des attentes différentes. Dans de nombreuses communautés, la transition du statut d'enfant à celui d'adulte ne dépend pas tant de l'âge atteint, c'est à dire 18 ans, que du statut social, du fait d'avoir des enfants, d'être marié... Les jeunes de moins de 18 ans peuvent ne pas se considérer eux-mêmes comme des « enfants ».

Un enfant est défini comme toute personne âgée de moins de 18 ans par la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et le Protocole de Palerme (article 3 (d)).

⁴ UNICEF, Children account for nearly one-third of identified trafficking victims globally, 29 Juillet 2018,

<https://www.unicef.org/press-releases/children-account-nearly-one-third-identified-trafficking-victims-globally>, consulté le 3 Juillet 2019

⁵ UNODC, Global Report on Trafficking in Persons 2016 p.34

⁶ UNODC, Global Report on Trafficking in Persons 2018 p. 21

UN PHÉNOMÈNE MULTIFORME

Les enfants sont victimes de la traite à diverses fins d'exploitation⁷



⁷ UNODC, Global Report on Trafficking in Persons 2016 p.8

En tant que phénomène multiforme, la traite des enfants comporte beaucoup d'aspects différents.

Par conséquent, **il existe différentes approches pour lutter contre la traite des enfants**, en fonction des domaines sur lesquels nous nous concentrons: formes d'exploitation (travail des enfants - Organisation Internationale du Travail), lutte contre la traite (Interpol / Office des Nations unies contre la drogue et le crime), droits et protection de l'enfant (Comité des droits de l'enfant), migration (Organisation internationale pour les migrations, l'Agence des Nations unies pour les réfugiés), méthodes de recrutement, etc.⁸ La société civile s'intéresse à ces différentes approches.

⁸ cf. Annexes Cadre légal international and régional



BESOINS SPÉCIFIQUES DES ENFANTS ET DROITS DE L'ENFANT

En raison de particularités liées à l'âge et au niveau de développement, les enfants peuvent souvent ne pas se rendre compte qu'ils sont ou ont été victimes de la traite des êtres humains. Plus vulnérables et crédules, il leur est difficile d'apprécier une situation comme des adultes.

Or, jusqu'à présent, la traite des enfants est principalement considérée comme un sous-sujet de la traite des êtres humains et diluée dans diverses approches. Comme le soutient UNICEF, les enfants devraient être placés « au centre de toutes les interventions liées à la traite », et ils devraient voir leurs droits protégés par le biais de la Convention Internationale des droits de l'enfant (CIDE).

Les enfants ont des besoins et des droits spécifiques et il est important de prendre en considération, dans toutes les actions, leur intérêt supérieur. Les droits de l'enfant incluent le droit à la santé, à l'éducation, à

un niveau de vie suffisant et à la protection contre les abus et les violences.

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant énonce quatre principes généraux :

- **La non-discrimination.** Chaque enfant doit avoir un accès égal à l'éducation, indépendamment de son sexe, de son origine ethnique ou sociale, de sa nationalité, de son orientation sexuelle ou de tout autre statut;
- **Le droit à la vie,** à la survie et au développement ;
- **Le respect des opinions de l'enfant.** La voix de l'enfant doit être entendue et respectée pour tout ce qui concerne ses droits.
- **La priorité donnée à l'intérêt supérieur de l'enfant.**

Des initiatives globales récentes

L'Agenda 2030 pour le Développement Durable adopté lors du Sommet des Nations Unies sur le développement durable, le 25 septembre 2015.

L'un des 17 objectifs fixé par l'Agenda porte sur la fin des abus, de l'exploitation, de la traite et de toutes les formes de violence et de torture à l'égard des enfants. Cet objectif devrait être évalué en fonction du nombre de victimes de la traite d'êtres humains, ventilées par âge, sexe et forme d'exploitation comme le requiert l'indicateur 16.2.2⁹. Conformément à cet objectif, de nombreuses améliorations en terme d'identification ont vu le jour, même si cela est encore loin d'être suffisant.

La Déclaration de New York sur les réfugiés et les migrants, adoptée le 19 septembre 2016,
a ouvert la voie à l'adoption de deux nouveaux pactes mondiaux en 2018: un pacte mondial sur les réfugiés et un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. La société civile et divers acteurs tels que Caritas ont collaboré étroitement pour introduire la lutte contre la traite, les droits de l'enfant, la protection de l'enfance, la non-discrimination, dans ces pactes mondiaux. Le postulat de base est qu'il ne peut y avoir de migration sûre sans lutte contre la traite des enfants.

⁹ UNODC, Global Report on Trafficking in Persons 2016, p. 30

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ET D'AUTRES MOYENS POUR LUTTER CONTRE LA TRAITE DES ENFANTS

Un grand nombre d'acteurs impliqués

Les principes et directives pour lutter contre la traite des enfants sont élaborés par de nombreux acteurs : organisations de la société civile, institutions nationales, régionales et internationales avec une diversité de compétences et d'approches. En voici quelques exemples.



A close-up photograph of a young girl's face, showing her eyes and part of her mouth. The left side of the image is blurred, creating a sense of depth and focus on the girl's features. The text is overlaid on the image in white and teal boxes.

Des enfants

victimes

rarement

identifiés

En Europe et au Moyen-Orient, les hommes, les femmes et les enfants sont victimes de la traite principalement à des fins d'exploitation sexuelle ou de travail forcé, mais celle-ci prend aussi d'autres formes. La traite a lieu au sein de chaque pays, en lien avec des pays de la région et vers des destinations extérieures.

Bien que illégale, la traite des êtres humains, et particulièrement celle des enfants, reste un problème majeur en Europe et Moyen-Orient.

DIFFICULTÉ DE COLLECTER ET D'ANALYSER LES DONNÉES SUR LA TRAITE DES ENFANTS

Les données et les analyses présentent un certain nombre de biais et de limites, renforcés par le caractère clandestin et hautement dynamique inhérents à la traite des enfants qui rendent la collecte des données relatives à la traite des enfants très compliquée.

Des limites statistiques

- **Des biais administratifs** : selon les pays, les efforts en matière de lutte contre la traite sont davantage orientés vers certaines formes d'exploitation comme l'exploitation sexuelle.
- **Des difficultés liées à l'identification des enfants victimes de la traite** : en l'absence de directives et de procédures d'identification communes, il est difficile de déterminer l'âge des victimes et de distinguer ainsi les enfants de moins de 18 ans des personnes majeures.
- **L'inégalité des ressources** affectées aux mécanismes de suivi selon les pays et les régions.
- **Le manque de mécanismes** pour la collecte systématique et harmonisée de données quantitatives et qualitatives.

- **Les enfants victimes de la traite sont la plupart du temps réticents à parler de leur situation** par peur de représailles de la part des trafiquants, de la méfiance à l'égard des autorités, ou par crainte d'être expulsés.
- **D'autres ne sont pas conscients de leur situation d'exploitation.** Parfois, il est difficile pour une victime de la traite de se reconnaître en tant que telle. Pour beaucoup de victimes, c'est le seul moyen qu'elles ont trouvé pour survivre et échapper à l'extrême pauvreté.

L'ampleur et la portée réelles de la traite des enfants restent inconnues à tous les niveaux (international, régional ou national) et il est extrêmement difficile d'évaluer l'évolution de la traite des enfants ces dernières années.

Les victimes de la traite ayant officiellement été reconnues comme telles sont beaucoup moins nombreuses que les victimes potentielles identifiées par les ONG, sachant que le nombre réel de victimes est encore une fois beaucoup plus élevé.



AVEC CARITAS UKRAINE IDENTIFICATION ET ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS VICTIMES DE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

Au cours de la période 2016-2018, Caritas Ukraine a identifié 300 victimes de la traite, dont 9 enfants, recueillis dans un des 8 différents centres Caritas en Ukraine. Des enfants victimes de mendicité forcée, de travail forcé, contraints à commettre des délits ou encore victimes de la vente d'enfants. Certains de ces enfants ont déjà pu recevoir le statut officiel de victime avec l'aide de Caritas Ukraine.

C'est la première fois que Caritas Ukraine, pourtant investie dans la lutte contre la traite des êtres humains depuis des années, est confrontée à la traite des enfants.

« Avant 2017, aucun cas de traite des enfants n'avait été identifié par Caritas Ukraine. Les enfants victimes de traite sont devenus plus visibles, ou alors nous prêtons plus d'attention à ce sujet.

Il est possible qu'auparavant, les enfants exploités pour mendicité n'aient pas été perçus comme des enfants victimes de traite.

Les criminels sont souvent des proches et la police reporte rarement les cas d'enfants victimes de traite et notamment ceux exploités pour mendicité forcée »¹².

Des statistiques de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) largement supérieures à celles publiées par les gouvernements : l'exemple de l'Ukraine

Selon les résultats de la recherche menée par GFK Ukraine à la demande de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)¹⁰, plus de 230 000 Ukrainiens ont été victimes de la traite des êtres humains depuis 1991, ce qui en fait l'un des principaux pays en termes de nombre de personnes touchées par l'esclavage moderne en Europe.

Entre 2000 et 2018, l'OIM¹¹ a accompagné 574 enfants ukrainiens victimes de la traite. La moitié de ces enfants avaient été exploités en dehors de l'Ukraine.

En 2017, l'OIM identifie 1 259 victimes, quand le rapport annuel de la police nationale ukrainienne indique 346 cas de traite des êtres humains la même année, dont 11 enfants.

Plus de 90% des victimes de la traite identifiées par l'OIM sont signalées par des ONG et non par des organes étatiques.

Les statistiques officielles des ministères ukrainiens des affaires sociales et de la police nationale, ainsi que les statistiques de l'OIM révèlent une augmentation du nombre de cas de traite d'enfants identifiés au cours de ces dernières années.

Cependant, la question demeure de savoir si ces données reflètent une augmentation réelle du nombre de cas de traite d'enfants dans le pays ou bien une meilleure identification des victimes potentielles, et donc une amélioration du travail réalisé par les organes de l'Etat et les acteurs de la société civile à cet égard.

¹⁰ GFK-Ukraine, Survey on migration and human trafficking in Ukraine, 2017

¹¹ Ukraine National Police Ukraine, General characteristics of criminal cases, December, 2017, https://www.slideshare.net/Police_Ukraine/12-2017-86017535, consulté le 3 juillet 2019.

¹² Interview avec Natalia Holynska de Caritas Ukraine

En l'absence d'un système officiel d'identification des victimes, les ONG prennent le relais

En France, depuis 2015, la MIPROF (Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains) et l'ONDRP (Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales) collectent des données sur les mineurs victimes de la traite pris en charge par des associations françaises.

Selon ces données¹³, en 2018, sur 53 associations qui ont répondu à l'enquête, 339 mineurs ont été pris en charge contre 248 en 2016 (24 associations participantes) et 176 en 2015 (13 associations).

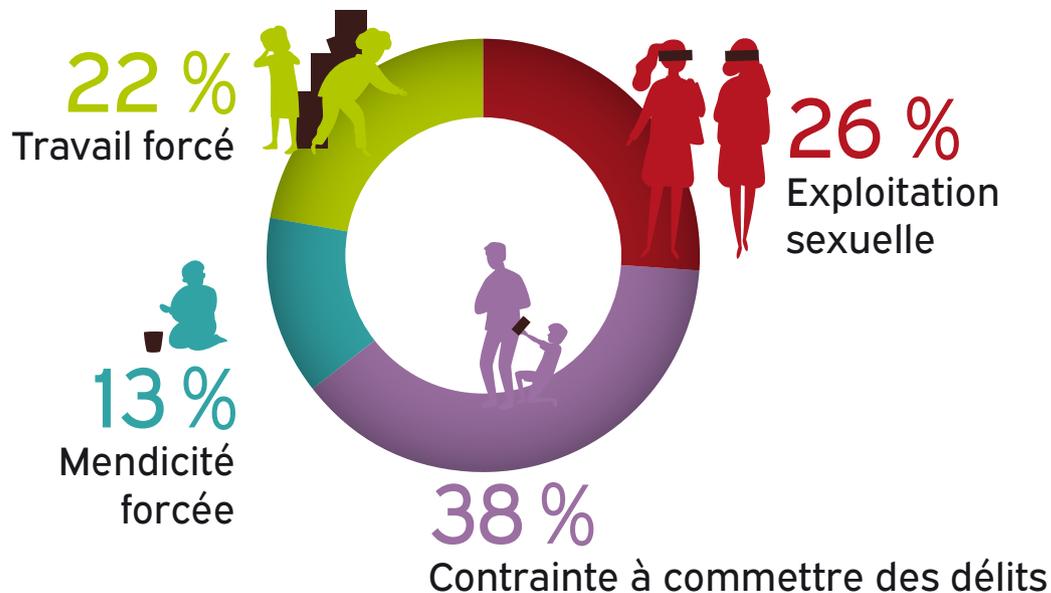
Les victimes identifiées par les associations ne sont pas nécessairement reconnues officiellement comme victimes.

En 2016, la Direction centrale de la police judiciaire française a enregistré 154 victimes d'exploitation sexuelle, dont 86 mineurs (56%) officiellement reconnus victimes de la traite. Selon l'association Agir contre la Prostitution des Enfants (ACPE) membre du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » coordonné par le Secours Catholique – Caritas France, l'exploitation sexuelle des enfants est en augmentation.

L'âge moyen des mineurs victimes de la traite pris en charge par des associations est de 15 à 17 ans.

Principales formes d'exploitation des enfants reportées par les associations

source: 3ème enquête annuelle auprès des associations de la MIPROF et de l'ONDRP



¹³VACHER Abigaïl (MIPROF), SOURD Amandine (ONDRP), La traite des êtres humains en France, Profil des victimes suivies par les associations en 2018, 3ème enquête annuelle (pdf).

Il existe trois formes principales d'exploitation: la contrainte à commettre des délits (38% des victimes sont mineures), l'exploitation sexuelle (26%) et l'exploitation par le travail (22%).

En 2016, la plupart des victimes de mendicité forcée et presque toutes les victimes contraintes à commettre des délits prises en charge par des associations sont des mineurs^{13b}.

Les victimes mineures recueillies par les associations en 2018 sont principales originaires de la Roumanie (49%), de l'Afrique du Nord (26%) et de la France (19%). Les victimes roumaines sont essentiellement victimes de mendicité forcée et exploitées à commettre des délits. Quant aux victimes françaises, elles sont avant tout victimes d'exploitation sexuelle.

^{13b} SIMON Sophie (MIPROF), SOURD Amandine (ONDRP), Les victimes de traite des êtres humains suivies par les associations en France en 2016. Paris, Grand angle n°48, juin 2018, 80 p

Limites des données

- Un nombre non exhaustif d'associations participantes.
- L'absence de statistiques nationales et le manque de données ventilées par âge, forme d'exploitation, origine, etc.
- Un manque d'informations concernant les enfants: absence de données provenant des institutions telles que les services de police et de gendarmerie, le système judiciaire et le système de protection de l'enfance – l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Toutefois, en octobre 2019, l'ONDRP a publié une étude Grand angle n°52 reprenant les données administratives sur la traite et l'exploitation des êtres humains en France.

En 2015, grâce à l'ONDRP et la MIPROF, c'est la première fois que les données des associations sur la traite des êtres humains ont été rassemblées et analysées dans une étude. En France, il n'existe pas de système national d'identification des victimes de la traite des êtres humains au sens de la directive européenne, ni de procédure et d'outils d'identification harmonisés et partagés.

AVEC CARITAS FRANCE

ANALYSE DES DONNÉES SUR LA TRAITE DES MINEURS

Chaque année, depuis 2015, le Secours Catholique – Caritas France, qui coordonne l'action des associations en lien avec les victimes de la traite des êtres humains via le collectif Ensemble contre la traite, contribue activement à l'étude Grand angle, réalisée par l'ONDRP et la MIPROF.

Caritas France participe ainsi à mieux comprendre le phénomène de la traite des mineurs en France pour une meilleure identification des victimes potentielles avec ses partenaires de la société civile.



IDENTIFICATION ET ANALYSE DES DÉFAILLANCES DU CADRE LÉGAL

Les pays d'Europe et du Moyen-Orient (Jordanie et Liban) contribuant à cette recherche ont adopté une législation et des politiques globales contre la traite, y compris des stratégies et plans d'action nationaux visant à renforcer les poursuites contre les trafiquants, à améliorer la prévention et la protection des victimes, et à accroître la coopération aux niveaux national et régional.

Tous les pays de la région, à l'exception du Kosovo¹⁴ et de la Jordanie, sont des États parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, dite Convention de Palerme signée en décembre 2000.

Le code pénal de l'ensemble de ces pays interdit l'exploitation sexuelle et le travail forcé et prévoit des peines suffisamment sévères et proportionnées pour les auteurs¹⁵.

Les carences en terme d'identification et d'orientation

Malgré l'existence de structures institutionnelles et de mécanismes visant à mettre en œuvre des cadres juridiques et politiques pertinents, ces efforts échouent souvent dans la pratique en raison d'une coordination insuffisante et d'une application inégale des procédures d'identification et d'assistance aux victimes.

Des procédures non uniformément appliquées

Le Kosovo, ainsi que l'Albanie et le Monténégro, ont mis au point des procédures opératoires standardisées pour l'identification et l'orientation des victimes de la traite. Cependant ces procédures ne sont pas appliquées de manière uniforme et précise par l'ensemble des autorités compétentes.

Le manque de formation spécialisée, de clarté dans la répartition des rôles et des responsabilités entre les différents acteurs (responsables gouvernementaux et associations) et donc de coopération, compliquent encore la tâche d'identification des victimes et leur orientation rapide vers les autorités compétentes.

En conséquence, le nombre de victimes identifiées de la traite est faible, contrairement à l'ampleur présumée du problème, notamment dans le contexte d'une migration (irrégulière) en forte augmentation.

La Slovaquie est le pays où le taux d'enfants victimes de la traite des êtres humains semble être le plus faible. L'absence de démarche proactive, de procédures spécifiques pour l'orientation des enfants victimes de la traite vers les autorités de protection sociale, ou encore de cadre juridique spécifique relatif à la traite des enfants, traitée comme une sous-catégorie de la traite des êtres humains, contribuent à l'absence d'enfants victimes officielles de traite.



¹⁴Pour rappel, le Kosovo n'est pas (encore) membre des Nations Unies.

¹⁵La France, les pays des Balkans (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo) et la Slovaquie sont également des États signataires de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains. Ils répondent au mécanisme de suivi du Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA). Le GRETA, un groupe multidisciplinaire de 15 experts indépendants évalue la mise en œuvre de la Convention par la Partie examinée et fait des propositions sur des actions futures à mener. La Slovaquie et la France, en tant que membres de l'UE, ont transposé dans leur législation nationale la directive de l'Union européenne 2011/36/UE, renforçant la prévention et la lutte contre la traite des enfants et améliorant la protection des victimes.



EN BOSNIE-HERZEGOVINE AMÉLIORATION DU PROCESSUS D'IDENTIFICATION DES VICTIMES

En Bosnie-Herzégovine, depuis 2007 des équipes de surveillance régionale ont été mises en place par le ministère de la sécurité, le coordinateur dans la lutte contre la Traite des êtres humains.

Ces équipes sont multidisciplinaires, réunissant des représentants de la société civile, de la police, des travailleurs sociaux, etc. Certaines de ces équipes disposent d'unités mobiles pour aller sur le terrain à la rencontre de victimes présumées.

Depuis la mise en place de ce dispositif, le processus d'identification des victimes de la traite a été amélioré et les premiers cas d'enfants victimes de la traite des êtres humains ont été enregistrés. En 2017, 130 enfants des rues ont été identifiés.

L'absence d'une approche proactive

Dans la plupart des pays, on compte un certain nombre de sites Web spécialisés et des lignes d'assistance téléphonique pour les victimes de la traite, dans un contexte où les gouvernements ont tendance à se fier essentiellement à «l'auto-identification» des victimes. Par exemple, le gouvernement au Kosovo ne déploie pas suffisamment d'efforts pour rechercher efficacement des indicateurs de traite parmi les demandeurs d'asile ou au sein des populations vulnérables. Les informations permettant d'identifier les victimes de la traite parmi les demandeurs d'asile hébergés dans les centres d'accueil demeurent très élémentaires, en raison de l'absence de travailleurs sociaux qualifiés.

L'identification des victimes de la traite au sein de la sphère familiale

Selon la plateforme collective de données sur la lutte contre la traite (CTDC)¹⁶, près de la moitié des cas identifiés de traite d'enfants impliquent un membre de la famille. Malgré la mise en place d'un travail institutionnel auprès des familles et des enfants, au Kosovo, l'exploitation des enfants pour mendicité et nettoyage des pare-brise des voitures aux feux de circulation n'a pas pour autant diminué.

Ce type d'exploitation est visible chaque jour dans les rues des grandes villes du Kosovo. Les interventions des services de protection sociale sont ponctuelles, sans programme de réinsertion à long terme, et les régimes d'assistance sociale demeurent très faibles.

De plus, il est encore difficile de condamner le phénomène d'exploitation au sein de la famille, souvent assimilée à de mauvaises pratiques parentales et non à des affaires de traite d'enfants impliquant la famille.

¹⁶ Counter-trafficking data brief, 08/12/2017 (PDF) https://www.iom.int/sites/default/files/our_work/DMM/MAD/Counter-trafficking%20Data%20Brief%20081217.pdf, consulté le 3 juillet 2019

EN UKRAINE

LE STATUT DE VICTIME DE LA TRAITE EST ACCORDE PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES

Alors que le statut officiel de victime de la traite est octroyé par décision du procureur général ou de la police dans de nombreux pays européens (c'est à dire dans le cadre d'une enquête pénale), en Ukraine, le statut officiel de victime de la traite est attribué par le ministère des Affaires sociales.

Notons qu'en Ukraine, la population est réticente à l'idée de s'adresser à la police et le niveau de confiance envers celle-ci est très bas.

Le ministère des Affaires sociales accorde le statut de victime et communique les chiffres officiels. Il est également responsable de la protection des victimes.

De son côté, Caritas Albanie a noté qu'aucun parent n'avait été poursuivi pénalement pour exploitation de leurs enfants pour mendicité en Albanie¹⁷.

En Jordanie, il existe également des cas de traite d'enfants impliquant la famille, mais ils ne sont pas nécessairement signalés ni poursuivis¹⁸.

C'est également le cas au Liban, où «des responsables gouvernementaux ont signalé que les forces de sécurité hésitaient à arrêter les parents qui avaient exploité leurs enfants, généralement pour mendicité forcée, en raison de manque de places dans les centres des services sociaux dans le cas où l'enfant était retiré à sa famille¹⁹.



Une approche sécuritaire et coercitive

Au Kosovo, il est généralement admis que le trafic d'êtres humains est principalement traité du point de vue sécuritaire et coercitif, et non dans une perspective de protection des victimes.

Il y a très peu d'interventions préventives et les programmes de réhabilitation (en particulier pour les enfants) sont peu développés.

En France, l'accès au statut de «victime» est conditionné à une procédure judiciaire. Cette prérogative est laissée à la police et à la gendarmerie, ce qui exclut toutes les victimes qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas porter plainte. Toutefois, depuis 2016, cette compétence a été élargie aux inspecteurs du travail.

¹⁷ Le rapport du GRETA de 2016 sur l'Albanie précise que « les procédures opérationnelles normalisées (SOPs (Standards Operating Procedures) prévoient une procédure différenciée dans l'identification des enfants victimes de Traite des êtres humains, tenant compte de leur situation spécifique. Des critères d'identification sur mesure ont été établis afin de prendre en compte la possible implication des familles des enfants dans la traite.»

¹⁸ Trafficking in Persons Report 2019, U.S Department of State. 2019. p.267 (Jordanie)

¹⁹ Trafficking in Persons Report 2019, U.S Department of State. 2019. p.290 (Liban)

La non reconnaissance des documents d'identité : L'exemple de l'Ukraine et des territoires temporairement occupés

Les autorités ukrainiennes n'ont pas accès aux territoires occupés de l'Est de l'Ukraine, dans le Donbass. Entre l'Ukraine et les territoires occupés, il n'y a pas de frontière officielle, seulement une ligne de démarcation sans réel contrôle. Le personnel de Caritas à Kharkiv a soulevé plusieurs problématiques liées au manque de contrôle par les autorités :

«Des problèmes de délivrance et de reconnaissance de documents officiels pour les personnes qui quittent la zone non contrôlée par le gouvernement, ainsi que l'absence de statistiques officielles fiables sur le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays.»

Comme le suggère un membre de Caritas Ukraine, il peut arriver qu' «une famille fuit sans document spécifique et l'enfant se retrouve sans papier, parfois seul, or cette catégorie d'enfants est très vulnérable face aux différentes formes d'exploitation». Les enfants nés dans les territoires occupés ont reçu un certificat de naissance, qui n'est pas reconnu par les autorités ukrainiennes. Ces enfants sont donc invisibles pour les autorités ukrainiennes.

Pénalisation des enfants victimes de la traite

Selon le rapport Trafficking In Persons (TIP) publié en juin 2018, le gouvernement de Bosnie-Herzégovine a sanctionné des victimes pour des actes illicites commis dans le cadre de leur exploitation.

Les observateurs ont rapporté que des victimes de mendicité forcée et contrainte à commettre des délits avaient été condamnées pour des délits mineurs commis dans le cadre de leur exploitation.

²⁰ Trafficking in Persons Report 2019, U.S Department of State, 2019. p.290

Le gouvernement a déporté, arrêté ou limité la liberté de circulation de certaines victimes de la traite en raison d'efforts d'identification insuffisants. Les lois aux niveaux infra-étatiques (Fédération de la Bosnie-Herzégovine, de la République de Srpska et District de Brcko) contre "l'incitation à la prostitution" autorisent les forces de l'ordre à considérer les enfants de 14 ans et plus comme des mineurs se livrant volontairement à la prostitution au lieu d'être des victimes de viol ou de traite à des fins d'exploitation sexuelle.

Dans la plupart des pays, le gouvernement n'applique pas systématiquement les procédures d'identification et d'orientation des victimes de la traite, ce qui entraîne une nouvelle victimisation²⁰.

Importance du recours à la qualification de traite

Les victimes de la traite en provenance de pays tiers ont un accès limité à la justice.

Par exemple, au Liban, il y a parfois des procès, mais dans la plupart des cas, les victimes sont arrêtées dans le cadre d'une détention administrative, placées sur une liste noire puis expulsées du pays. Les victimes font face à de longues procédures judiciaires et administratives et doivent payer toutes les taxes dues et leur billet de retour.



Suite au mémorandum signé en 2005²¹ entre Caritas Liban et la Sécurité générale, Caritas fournit une assistance juridique aux victimes potentielles de la traite des êtres humains, présente leur cas devant les tribunaux. Les avocats de Caritas poursuivent le processus en justice de certaines affaires même après le départ de la victime. Cependant jusqu'à ce jour, aucun cas

n'a été jugé conformément à la loi 164/2011 sur la lutte contre la traite des êtres humains. En Albanie, par exemple, il n'existe pas de programme de protection des victimes au moment du procès. Par conséquent, les victimes peuvent être trop effrayées pour dénoncer leurs trafiquants²².

France

Groupes	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017*
Personnes condamnées pour des activités pouvant relever de la traite des êtres humains*	597	707	688	701	841	732	793
Personnes condamnées pour traite d'êtres humains	16	22	64	83	71	56	63

Source : Ministère de la justice, SG-SEM-SDSE, fichier statistique du Casier judiciaire national - *2017 : données provisoires

* Activités pouvant relever de la Traite des êtres humains : conditions de travail et/ou d'hébergement inhumaines, proxénétisme, exploitation pour mendicité, travail forcé..

La qualification juridique de l'infraction de traite est rarement utilisée comme infraction pénale.

Cette infraction pénale est relativement récente dans le Code pénal français (art. 225.4.1 de la loi du 18 mars 2003, modifiée par la loi du 5 août 2013) et encore peu ancrée dans la pratique judiciaire.

La police n'est pas suffisamment formée au délit de traite des êtres humains. Il est alors peu probable que la qualification de traite des êtres humains soit utilisée lorsque la victime porte plainte. En outre, les services d'enquête surchargés empêchent la mise en place d'enquêtes rapides et efficaces sur ce type d'affaires.

Il est particulièrement difficile de prouver l'élément intentionnel de l'infraction de traite, l'infraction étant

généralement commise dans l'intimité d'un domicile ou de chantiers de travail isolés.

Comme pour toute infraction, afin de caractériser l'infraction de traite, il est nécessaire de prouver la volonté de l'auteur d'exploiter la victime. Le juge opte souvent pour un autre type d'infraction plus efficace pour assurer la condamnation de l'auteur, notamment l'infraction de «solicitation de prostitution de mineur» ou de «travail et conditions de vie contraires à la dignité humaine».

Les procureurs rétrogradent les affaires de traite des êtres humains en infractions mineures.

²¹ Le mémorandum conclu entre Caritas Liban et la Sécurité Générale permet à Caritas de fournir une assistance sociale, médicale et juridique à tous les détenus ressortissants de pays tiers.

²² Albania home office report, Country policy and Information Note. Albania: People trafficking, December 2018 (PDF) p.19

Dans la majorité des cas, les victimes sont absentes lors des procès, ce qui peut s'expliquer pour plusieurs raisons comme :



LONG DÉLAI

Le long délai entre la plainte et le procès : les victimes ne veulent parfois pas remuer le passé.



DISSUASION

Ce délai est parfois l'occasion pour l'exploiteur d'exercer à nouveau son emprise sur la victime et ainsi de la dissuader de se présenter au procès.



CONFRONTATION

Les victimes peuvent craindre la confrontation avec l'exploiteur.



VICTIME

Pour certaines victimes, il est difficile de se considérer comme telles.



ABSENCE

En l'absence de victimes pendant les procès, il est difficile pour le juge de prendre conscience de la réalité vécue par les victimes sans les entendre directement.

Cependant, la qualification de traite est bien plus protectrice pour les victimes et en particulier pour les victimes mineures que d'autres chefs d'accusation.

Ces dernières devraient être systématiquement assistées par un représentant légal pendant toute la procédure et bénéficier d'une prise en charge personnelle

leur permettant une meilleure reconstruction ainsi que des mesures d'aides et d'assistance sociale (hébergement, éloignement géographique de l'exploiteur, scolarisation ou formation, suivi psychologique individuel...), et administratives (régularisation de leur situation, octroi d'un permis de séjour, etc.)

AVEC LES CARITAS

ENCOURAGER LES VICTIMES À SE PRÉSENTER AU PROCÈS

La protection, l'accompagnement et la justesse de l'appréciation de l'histoire des victimes dépendent en partie de leur parole.

Il est important qu'elles soient informées afin de les encourager à aller au bout de la procédure judiciaire, à la fois pour elles-mêmes et dans l'intérêt plus général de tous dans la lutte contre la traite. Ce message est déjà porté par les Caritas des différents pays et d'autres associations auprès des victimes qu'elles accompagnent mais mériterait aussi d'être systématiquement relayé par les organismes judiciaires (police, magistrats ...) ²³

²³ Contrelatrite.org, La qualification juridique de la traite, <http://www.contrelatrite.org/node/383>, consulté le 17 mars 2019

Echec de la protection des enfants victimes de la traite

En France, les enfants victimes de la traite sont - en principe - pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE). La pratique est souvent différente.

Les services de soin et protection des enfants sont fragmentés et inégaux, en fonction des conseils départementaux (budget et priorisation). Le système est surchargé, sans réelle coordination nationale (un système inadapté à la mobilité des mineurs non accompagnés) et il y a une longue période d'attente pour les mineurs avant de pouvoir accéder au système éducatif.

La protection de l'enfance n'offre pas toujours une intégration durable, dans la mesure où quand le mineur atteint l'âge de 18 ans, il est trop souvent exclu du dispositif de l'aide sociale à l'enfance. Les mineurs pris en charge avant 16 ans peuvent en théorie bénéficier d'un prolongement de leur prise en charge par l'ASE au delà de 18 ans.

Il convient de noter la faible adhésion des mineurs au projet éducatif porté par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). La difficulté à reconnaître la légitimité des autorités étatiques, la crainte à l'égard des autorités officielles liée au caractère illégal d'une situation, la perception négative de la voie institutionnelle (longue, complexe et contraignante) ou encore l'ambivalence des mineurs envers ceux qui les exploitent sont autant de raisons qui expliquent que le système de protection de l'enfance n'est pas favorisé par ces enfants. Le nombre élevé de fugues contribue par ailleurs à décourager les professionnels, qui manquent de formation et d'informations spécifiques.

AVEC CARITAS JORDANIE

UNE FORMATION DE FORMATEURS SUR LE BURNOUT POUR LE PERSONNEL DE CARITAS

En raison des conditions difficiles sur le terrain, les travailleurs humanitaires exposés à l'épuisement professionnel (burnout) ou à la fatigue émotionnelle sont nombreux.

C'est la raison pour laquelle une formation pour prévenir des risques de burnout a été organisée par Caritas Jordanie à l'intention du personnel de Caritas.

Les objectifs de la formation étaient de se familiariser avec différents concepts tels que le stress (comprenant le stress positif « l'eustress » et la détresse), l'épuisement professionnel et la fatigue de compassion liée au contact quotidien avec des personnes ayant vécu des événements traumatiques, et de comprendre l'importance de prendre soin de soi et de choisir des stratégies appropriées.

Grâce à cette formation, les membres de Caritas pourront aider leurs collègues à reconnaître les symptômes et à éviter l'épuisement professionnel et la fatigue.

En Albanie, les services sociaux soulignent un manque de collaboration avec les associations dans le processus de réintégration des enfants victimes de la traite, dont la prise en charge est de courte durée.

Les familles qui ont été accompagnées se retrouvent rapidement de nouveau dans une situation extrêmement précaire, et les enfants abandonnent leur scolarité. Le processus d'autonomisation des familles est difficile, long et nécessite davantage de soutien et de collaboration entre les services sociaux et autres organismes, étatiques ou non.



La réintégration de l'enfant dans la famille doit être faite de manière très prudente, afin de s'assurer que la famille puisse réellement s'occuper de l'enfant et qu'elle ne l'expose pas à un quelconque risque pour son intégrité physique, psychologique, morale et émotionnelle.

EN FRANCE

UN PROJET PILOTE D'ASSISTANCE AUX MINEURS VICTIMES DE LA TRAITE (JUIN 2016 À JUIN 2018)

Ce projet pilote est géré par la MIPROF et mis en oeuvre, entre autres, par l'association Hors la rue, partenaire du Secours Catholique – Caritas France et membre du collectif Ensemble contre la traite.

Le rôle de l'association consiste à :

- **Identifier des mineurs** en effectuant des tournées, en se rendant sur leurs lieux de vie et d'activités, et évaluer la situation des mineurs potentiellement victimes de la traite en créant du lien ;
- **Signaler les situations préoccupantes** auprès des autorités compétentes (la Cellule départementale de recueil de traitement et d'évaluation (CRIP), le Parquet, le Défenseur des droits) ;
- **Former le personnel** des structures d'accueil en contact avec des mineurs victimes de la traite; En partenariat avec ECPAT France, l'association contribue à l'élaboration de programmes de formation destinés aux professionnels de l'ASE. Avec l'association

Les amis du Bus Des Femmes, Hors la Rue sensibilise les éducateurs de l'ASE aux problématiques des enfants victimes de Traite des êtres humains.

- **Orienter les victimes** présumées vers des structures d'accueil. Un travail facilité grâce aux échanges quotidiens avec les équipes du service éducatif de la protection judiciaire de la jeunesse ;
- **Accompagner ces mineurs** une fois orientés dans le dispositif, en coopération avec l'ASE et l'équipe éducative de la structure d'accueil;
- **Apporter un soutien éducatif** à la demande des professionnels et des enfants pris en charge par le dispositif.

Ce modèle se poursuivra à Paris et va être décliné dans un premier temps dans 8 autres villes de France.

Entre 2016 et 2018, Hors la Rue a repéré et/ou accompagné 470 mineurs présumés victimes de la traite.

Nombre insuffisant de solutions d'hébergement

En raison du manque de centres d'hébergement au Liban, certains enfants ont été placés dans des centres de détention²⁵.

Des responsables gouvernementaux ont rapporté que dans certains cas, les forces de l'ordre hésitaient à arrêter les parents pour trafic de leurs enfants en raison du manque de services sociaux disponibles²⁶.

Le financement accordé par les gouvernements de la région des Balkans aux centres d'hébergement principalement gérés par des ONG, qui accompagnent les victimes, reste trop modeste. Au Kosovo, les Centres

de travail social, en tant que seule autorité institutionnelle dépositaire reconnue, sont souvent en sous-effectif et manquent de compétences professionnelles et de ressources pour répondre aux besoins des enfants.

Les capacités limitées d'hébergement des enfants et des familles d'accueil constituent un autre défi en matière d'assistance.

L'absence d'hébergement institutionnalisé oblige souvent les associations ou institutions à renvoyer les enfants victimes au sein de leur famille, origine et auteure du crime, sans évaluation appropriée et sans solution alternative.

²⁵ U.S. Department of Labor, Findings on the Worst Forms of Child Labor, Lebanon, 2014. p. 6

²⁶ Office To Monitor and Combat Trafficking in Persons. Trafficking in Persons Report, 2015

AVEC CARITAS LIBAN

ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS VICTIMES

Caritas Liban dirige 5 centres d'hébergement pour femmes et leurs enfants ayant besoin de protection, et pouvant accueillir jusqu'à 320 personnes.

Les femmes bénéficiaires sont des travailleuses immigrées et des personnes réfugiées syriennes et irakiennes. Ces femmes, orientées par la Sécurité générale et d'autres entités, arrivent dans les centres d'accueil dans des conditions très critiques (victimes de viol, violences, abus, etc.), souvent enceintes ou avec leurs enfants. Un autre refuge appelé Juniper Shelter est dédié quant à lui aux enfants et dispose de 20 places.

Caritas Liban, avec le soutien de l'Ambassade des Etats-Unis, va prochainement ouvrir le premier refuge spécialisé dans la prise en charge des mineurs victimes de Traite des êtres humains, avec une équipe multidisciplinaire.

Ce centre accueillera et accompagnera essentiellement les mineurs victimes de traite à des fins de mendicité forcée, d'exploitation sexuelle et victimes de violences sexuelles et sexistes y compris de mariages précoces.



Les enfants

vulnérables

face

à la traite

Les études et les rapports soulignent une grande diversité dans le profil des victimes identifiées de la traite.

La Commission européenne a introduit les groupes de vulnérabilité suivants:

- Individuel : lié à la situation personnelle et à l'histoire de l'enfant.
- Familial : lié au contexte familial de l'enfant.
- Socio-économique : du fait de l'appartenance à un groupe de population marginalisé et au manque d'accès aux soins et à la justice.
- Structurel : lié à la situation socio-économique du pays, à la capacité du système national de protection de l'enfance, ou encore à une situation de conflit ou post-conflit.

COMMENT LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS EST-ELLE COMPRISE PAR LES ENFANTS ?(KOSOVO)

La sensibilisation du grand public à la traite des êtres humains constitue l'un des principaux préalables à la lutte contre la traite des enfants.

150 élèves âgés de 13 à 15 ans ont répondu à un questionnaire de Caritas Kosovo, envoyé à 10 écoles de deux municipalités Prizren et Ferizaj. Ces deux

villes ont été choisies car le pourcentage de cas de traite d'êtres humains est plus élevé que dans les autres villes au Kosovo.

L'analyse des réponses montre que :

- La famille reste de loin la cellule la plus importante pour demander conseil et assistance lorsque les enfants se sentent exposés à toute forme de risques.
- Quinze élèves disent connaître des cas concrets de traite des êtres humains.
- La police est considérée par les jeunes comme une institution clé face à la lutte contre la traite des êtres humains.
- Les élèves ne considèrent pas l'école comme ayant un rôle important à jouer dans la lutte contre la traite.

Toute intervention ou tout programme visant à diminuer les facteurs de risque de traite des êtres humains chez les enfants de cet âge devrait également inclure les familles et les parents.



AVEC CARITAS KOSOVO

PREVENTION DES PUBLICS A RISQUE

Caritas Kosovo a mené de septembre 2018 à mars 2019 une recherche en milieu scolaire sur la perception de la traite des êtres humains par les enfants et les enseignants afin de déterminer les mesures préventives à mettre en place.

A la question « Quels sont selon vous les principaux facteurs de risque auxquels vous et vos amis êtes confrontés? », la traite des êtres humains n'a été mentionnée que dans 10 réponses sur 150. Le harcèlement et d'autres formes d'intimidation demeurent une préoccupation majeure parmi les élèves. Il s'agit d'un facteur de risque pouvant indirectement conduire à d'autres formes d'abus et d'exploitation.

Les réponses apportées par les enfants (définition de la traite des êtres humains, connaissance des cas de traite dans leur communauté ou facteurs de risque) montrent que les enfants méconnaissent le phénomène de la traite, alors que l'étude de ce phénomène est intégré dans les programmes scolaires d'éducation civique.



Dans toutes les questions, entretiens et groupes de discussion menés tout au long du processus, il est apparu évident que les éléments et les risques liés à la traite des êtres humains étaient mal compris.

Travailler en étroite collaboration avec les écoles et les enseignants devrait être la priorité de tout programme de sensibilisation, car l'école reste la structure la plus adéquate pour toucher un plus grand nombre d'enfants et répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant.

QUELQUES DEFINITIONS D'ELEVES : La traite des êtres humains est

Une tragédie pour la famille

Un enlèvement et une vente d'organes

Des personnes suspectes, des consommateurs de drogues

Des violences sexuelles

Je ne comprends pas bien mais c'est quelque chose de mauvais

Le trafic de Marijuana

La vente de femmes et d'enfants à des fins de prostitution

La consommation de stupéfiants

Une activité illégale

Une relation avec les mauvaises personnes

Une mendicité forcée dans la rue

Une violation des droits de l'homme

La vente de personnes

LA TRAITE DES ENFANTS AU SEIN DES COMMUNAUTÉS ROMS VULNÉRABLES (ALBANIE ET SLOVAQUIE): mettre fin aux stigmatisations culturelles

Des femmes et des jeunes filles originaires des pays des Balkans occidentaux sont victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle ou de servitude domestique à l'intérieur ou à l'extérieur de la région.

Les femmes victimes de la traite sont de plus en plus jeunes et souvent mineures.

En Albanie, elles risquent davantage d'être victimes de la traite après avoir été dupées par le mariage, par des promesses d'emploi ou d'une meilleure éducation à l'étranger. Les groupes criminels organisés contraignent les enfants à la mendicité ou à d'autres formes de travail forcé. D'autres sont forcés de se prostituer, notamment sur la côte adriatique pendant la haute saison touristique. Les enfants les plus vulnérables sont ceux des communautés rom, ashkali et égyptienne, mais aussi des enfants de familles déplacées et des personnes en proie à de grandes difficultés socio-économiques.

Environ 200 000 Roms de Slovaquie vivent dans des quartiers isolés et marginalisés²⁷. Dans ce pays, la communauté rom présente un niveau élevé de pauvreté, de chômage et de discrimination. Très peu d'entre eux poursuivent des études secondaires. L'aide sociale est bien souvent le seul revenu pour beaucoup de familles roms, dont elles deviennent totalement dépendantes.

Tous ces facteurs augmentent leur vulnérabilité face à la traite des êtres humains. Après l'ouverture du marché du travail du Royaume-Uni à la Slovaquie, des centaines de Slovaques s'y sont installés.

Des Roms originaires pour la plupart de l'Est de la Slovaquie ont profité de cette situation et ont commencé à mettre en place des réseaux de trafiquants au Royaume-Uni et à exploiter ceux qui étaient déjà présents. Ils ont formé des groupes criminels organisés et se sont alliés avec des Pakistanais et des Indiens pour créer un réseau de trafics illégaux très lucratif²⁸.

De nombreux enfants slovaques d'origine rom sont contraints à commettre des activités criminelles au Royaume-Uni, et en Slovaquie au sein de communautés marginalisées, ils sont exploités principalement à des fins sexuelles et soumis à des mariages forcés.

Peter, victime de travail forcé à 16 ans²⁹

Peter appartient à la communauté rom de Slovaquie. À 21 ans, Peter est déjà père de trois enfants. Il vit avec sa petite amie et ses parents. Il est devenu père pour la première fois à 16 ans... Il n'avait pas de contrat de travail, juste des petits boulots non déclarés. Après la naissance de son premier enfant, il est allé en Angleterre pour travailler dans une usine, un travail obtenu grâce à une connaissance du village voisin. Les frais de voyage et le logement étaient "gratuits", et il recevait 30 £ par semaine pour la nourriture. Après trois mois, il dû payer à son entremetteur environ 500 euros. A ce jour, Peter ne réalise pas qu'il ait pu être abusé et victime de la traite.

²⁷ Atlas of Roma Communities in Slovakia 2013, Alexander Mušinka, University of Presov, Institute of Roma studies; Daniel Ľokbala, UNDP; Jakob Hurrle, Charles University, The centre for urban and regional studies; Kvetoslava Matlovičová, University of Presov, Jaroslav Kling, UNDP (PDF)

²⁸ Caritas Slovakia Concept Note of the Action- Research on Child trafficking, Children of Romani descent within marginalized Roma communities

²⁹ Informations obtenues par entretien direct avec la victime

Selon les données de la Banque mondiale, 5,8% de la population albanaise vit dans une pauvreté extrême et 34% sous le seuil de pauvreté³⁰. En 2014, en Albanie, environ 2 500 enfants vivaient dans la rue, dont 70% appartenaient à des communautés roms et égyptiennes^{30a}.

La crise économique a particulièrement affecté la situation socio-économique des Roms, généralement cantonnés à des emplois peu qualifiés.

Les Roms et les Égyptiens se heurtent à des obstacles directs et indirects pour accéder aux services publics, en raison de critères d'éligibilité auxquels ils ne peuvent pas satisfaire, faute d'informations ou de compréhension des procédures administratives, ainsi

que de la stigmatisation et de l'attitude discriminatoire fréquente de la majorité de la population à leur égard.

La nécessité de contribuer au revenu familial, les mariages précoces comme moyen d'échapper à la pauvreté, la discrimination subie par d'autres enfants ou leurs parents, la pression sociale exercée par ceux qui ont déjà quitté l'école, ou encore l'obligation d'aider aux tâches ménagères, de s'occuper de frères et sœurs ou de personnes âgées, sont autant de raisons qui expliquent le décrochage scolaire prématuré des enfants.

Une des principales préoccupations concerne les enfants « invisibles », ceux qui ne vont pas à l'école et ne figurent dans aucun registre de l'État civil³¹.

AVEC CARITAS SLOVAQUIE

FORMATION ET SENSIBILISATION SUR LES RISQUES DE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS ROMS

Depuis 2008, Caritas Slovaquie coordonne un projet national appelé « STOP la traite des êtres humains », financé par le ministère de l'Intérieur, à travers lequel Caritas sensibilise les populations vulnérables et fournit une assistance directe aux victimes de la Traite des êtres humains.

La dernière campagne « Don't get slaved » visait à organiser des formations de sensibilisation auprès de leaders des communautés roms et aux professionnels travaillant avec eux.

Ces formations se sont principalement déroulées dans les régions pauvres du sud et de l'est de la Slovaquie où vivent de nombreuses communautés roms isolées, marquées par un taux de chômage élevé et un faible niveau d'instruction. Deux vidéos et une chanson chantée par un célèbre groupe rom ont ainsi été produites.

L'objectif était d'informer les participants sur les risques d'exploitation liés à certaines offres d'emploi et de leur permettre de déceler différents indices de traite des êtres humains.

³⁰ World Bank Group, Migration and Mobility, Europe and Central Asia Economic Update, October 2017 (PDF)

^{30a} Children in street situation – national research, ARSIS, GFK, UNICEF, SCiA, 2014

³¹ National Report on the Situation of Children's Rights in Albania 2013-2014, Ministry of Social Welfare and Youth, The State Agency for the Protection of Children's Rights and UNICEF. (PDF) p.51

En Bosnie-Herzégovine, selon les propos recueillis dans le rapport du département d'Etat américain *Trafficking in Persons de 2018*, plusieurs organisations internationales ont relevé que les forces de l'ordre et les travailleurs sociaux des centres de protection sociale ont tendance à considérer les cas potentiels de

mendicité, de travail et de mariage forcés impliquant des Roms comme des pratiques et coutumes culturelles traditionnelles. Ces organisations ont indiqué que des enfants roms victimes de traite avaient été directement renvoyés dans leurs familles, même lorsque leurs parents étaient impliqués dans l'exploitation³².

AVEC CARITAS ALBANIE

ACCOMPAGNEMENT DES MINORITÉS VULNÉRABLES ET SENSIBILISATION AUX RISQUES DE TRAITE DES ÊTRES HUMAINS.

Caritas Albanie dispose d'un centre d'accueil de jour pour la communauté rom (éducation pour enfants et adultes, activités sociales avec les mères, tentative d'intégration des enfants dans le système éducatif, fourniture de matériel scolaire, cours pour l'insertion professionnelle).

Au sein de ce centre d'accueil, Caritas organise des rencontres entre enfants, parents et représentants de l'unité de protection des enfants, afin d'évoquer les différents types d'exploitation auxquels nombre d'enfants de la communauté sont confrontés : travail des enfants, mariages précoces et mendicité.

Les camps de vacances organisés par Caritas Albanie sont également un moyen de sensibiliser les enfants aux risques de traite des êtres humains et de les informer de leurs droits.



³² *Trafficking in Persons Report*, U.S Department of State, 2018. p.105 (Bosnie-Herzégovine)

MARIAGES PRÉCOCES (ALBANIE, BOSNIE-HERZÉGOVINE, JORDANIE, LIBAN) : fixer un âge légal minimum et reconnaître les enfants issus de ces mariages

Conventions internationales	
Objectif 5.3 des Objectifs de Développement Durable	Éliminer les mariages d'enfants, précoces et forcés d'ici 2030
Convention des droits de l'enfant	Fixe à 18 ans l'âge minimum du mariage
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)	Oblige les Etats à garantir le libre et plein consentement des deux parties au moment du mariage

Le mariage des enfants est défini comme un mariage formel ou informel avant l'âge de 18 ans.

Le HCR précise que « Les mariages d'enfants, précoces ou forcés constituent une violation des droits humains et une pratique néfaste qui affecte de manière disproportionnée les femmes et les filles dans le monde entier, les empêchant de vivre libérées de toutes formes de violence³³».

Conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant, les enfants de moins de 18 ans ne peuvent donner leur libre et plein consentement au mariage.

Cependant, dans de nombreux pays, le mariage des enfants est une pratique traditionnelle.

Chaque année, environ 12 millions de filles sont mariées dans le monde avant l'âge de 18 ans³⁴.

« Bien que le mariage des enfants est enraciné dans l'inégalité des sexes, les taux élevés de pauvreté et le manque d'opportunités en matière d'éducation pour les filles exacerbent également cette pratique³⁵» note la Commission Internationale Catholique pour les Migrations dans son étude sur la situation des réfugiés syriens en Jordanie

³³ OHCHR, Child, early and force marriage, including in humanitarian settings, <https://www.ohchr.org/EN/Issues/Women/WRGS/Pages/ChildMarriage.aspx>, consulté le 19 avril 2019.

³⁴ Girls not brides, About child marriage, <https://www.girlsnotbrides.org/about-child-marriage/>, consulté le 3 juin 2019.

³⁵ International Catholic Migration Commission, Undocumented, unseen, and at risk: the situation of Syrian refugees lacking civil and legal documentation in Jordan, September 2017 (PDF) p.11

³⁶ Girls not brides, About child marriage, <https://www.girlsnotbrides.org/about-child-marriage/>, consulté le 3 juin 2019.

³⁷ World Health Organization, Adolescent Pregnancy, February 23, 2018, <https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/adolescent-pregnancy>, consulté le 22 mai 2019.

Mariages précoces au niveau international: Faits et chiffres

Source: Girls not brides^{37b}



12 millions

Chaque année, 12 millions de filles sont mariées avant l'âge de 18 ans.



16 millions

Chaque année, 16 millions de filles âgées de 15 à 19 ans donnent naissance à un enfant.



2 millions

2 millions de filles de moins de 15 ans accouchent chaque année dans les pays en développement.



70 000

Environ 70 000 filles meurent pendant la grossesse et l'accouchement; «les complications de la grossesse et de l'accouchement sont la principale cause de décès chez les filles âgées de 15 à 19 ans dans le monde»^{37c}.

^{37b} Girls not brides, About child marriage, <https://www.girlsnotbrides.org/about-child-marriage/>, consulté le 3 juin 2019.

^{37c} World Health Organization, Adolescent Pregnancy, February 23, 2018, <https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/adolescent-pregnancy>, consulté le 22 mai 2019.



En Jordanie, le mariage des enfants n'est pas une pratique courante, alors que c'est une pratique acceptée et fréquente dans la communauté syrienne, en particulier dans les zones rurales de la Syrie.

Une étude menée en 2017 par le Conseil Supérieur de la Population de la Jordanie³⁸ montre une augmentation des mariages précoces, en particulier parmi les Syriens.

Le nombre de mariage d'enfants a été exacerbé par la crise syrienne.

La proportion des jeunes filles mariées de moins de 18 ans est passée de 33,2% en 2010 à 43,7% en 2015.

Plusieurs analyses dénoncent des mariages forcés ou mariages temporaires entre de jeunes filles syriennes et des Jordaniens ou des hommes des pays du Golf.

Le mariage avant l'âge de 18 ans est interdit en Jordanie, mais en vertu de code sur le Statut personnel, le tribunal islamique autorise le mariage de personnes âgées de 15 à 18 ans dans des situations particulières où il est considéré que c'est dans "l'intérêt supérieur de l'enfant".

Dans les faits, le président du tribunal approuve ces mariages dans la grande majorité des cas.

Cependant, en vertu de la loi jordanienne, le mariage d'une fille de moins de 15 ans est illégal. Il ne permet pas l'authentification légale et complexifie voire rend impossible la délivrance de certains papiers officiels comme les certificats de naissance, de décès, ou encore de divorce pour pouvoir se remarier.

La conséquence de ces mariages compromet les droits des femmes et de toute la famille.

Impacts négatifs des mariages illégaux et non enregistrés sur les filles et leurs enfants³⁹

- Les filles ont moins de possibilités d'obtenir réparation en cas d'incidents de violence sexiste au sein du mariage.
- Les enfants nés de mariages non enregistrés se voient refuser le droit à une identité officielle, à un nom reconnu et à une nationalité. Cela réduit potentiellement la capacité de l'enfant à accéder aux services scolaires et de santé.
- L'homme peut affirmer que le couple n'est pas officiellement marié et renvoyer la fille dans sa famille après avoir eu des rapports sexuels. Dans ce cas, il devient très difficile pour la jeune fille de se remarier et la réputation de la jeune fille et de sa famille peut être ternie par la stigmatisation associée.

³⁸ Higher Population Council in Jordan, A Study on Child Marriage in Jordan, www.share-net-jordan.org.jo/sites/default/files/A%20Study%20On%20Child%20Marriage%20in%20Jordan%202017.pdf, consulted July 30, 2019

³⁹ Care, «To protect her honor»: Child marriage in emergencies – the fatal confusion between protecting girls and sexual violence, May 2015. (PDF) p.8

Le mariage précoce perçu traditionnellement comme une protection

Le mariage précoce continue à être perçu par la communauté syrienne comme une forme de protection et est considéré comme un problème uniquement en raison de la loi jordanienne⁴⁰.

Les témoignages qui suivent ont été recueillis par les associations CARE et La commission internationale catholique pour les migrations.

« Nous savons que personne n'est autorisé à se marier avant l'âge de 15 ans, mais d'où nous venons (Deraa), il est normal pour une fille de se marier au-delà de 13 ans. Je me suis mariée à 14 ans et toutes mes soeurs se sont mariées entre 13 et 16 ans et tout va bien! ». La jeune femme continue à expliquer: « Les gens préfèrent se marier tôt car ils ont de grandes familles et les générations plus âgées peuvent voir la famille s'agrandir. Regarde-moi, j'ai 15 enfants!⁴¹ » (Um Ma'ale 35 ans).

Selon une opinion répandue et des conceptions traditionnelles sur la sexualité des femmes, les mariages précoces protègent et conservent «l'honneur» des jeunes filles en assurant leur virginité au moment du mariage.

«Il y a énormément de honte lorsqu'une femme ou une fille perd sa virginité en dehors du mariage (qu'elle ait donné son consentement ou que ce soit le résultat de violences sexuelles, dont le risque est accru dans les situations de conflit et d'urgence).⁴²»

⁴⁰ International Catholic Migration Commission, Undocumented, unseen, and at risk: the situation of Syrian refugees lacking civil and legal documentation in Jordan, September 2017 (PDF) p. 11

⁴¹ International Catholic Migration Commission, Undocumented, unseen, and at risk: the situation of Syrian refugees lacking civil and legal documentation in Jordan, September 2017 (PDF) p.13

⁴² Care, «To protect her honor»: Child marriage in emergencies – the fatal confusion between protecting girls and sexual violence, May 2015. (PDF) p. 11

⁴³ International Catholic Migration Commission, Undocumented, unseen, and at risk: the situation of Syrian refugees lacking civil and legal documentation in Jordan, September 2017 (PDF) p.20

⁴⁴ The Daily Star Lebanon, UN launched campaign to end child marriage in Lebanon, November 25, 2018. <http://www.dailystar.com.lb/News/Lebanon-News/2018/Nov-25/470045-un-launches-campaign-to-end-child-marriage-in-lebanon.ashx>, consulté le 7 avril 2019.

⁴⁵ UNHCR, Operational portal, Refugee situations, May 31, 2019, <https://data2.unhcr.org/en/situations/syria/location/71>, consulté le 4 juillet 2019.

«Les hommes de notre communauté veulent se marier entre 18 et 21 ans. Et les hommes voudront toujours une femme plus jeune, alors les filles seront toujours plus jeunes qu'eux. C'est comme ça que ça fonctionne, si vous attendez trop longtemps, vous manquez votre tour, et vous ne savez jamais à quel type de problème vous allez confronter votre famille ». (Um Hussein, Syrien de 40 ans en Jordanie)⁴³.

Au Liban, aucune loi ne fixe un âge minimum pour se marier car la loi sur le mariage relève des tribunaux religieux.

Il existe 18 confessions religieuses, qui représentent autant de lois sur le mariage.

Diverses ONG font campagne pour proposer un projet de loi visant à mettre fin aux mariages précoces⁴⁴.

Depuis l'arrivée massive de réfugiés syriens au Liban, les mariages précoces se sont multipliés pour obtenir une protection, et certains ont été pervertis en mariages temporaires, une manière de dissimuler de la prostitution forcée.

Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés a signalé qu'à la mi-février 2019, plus de la moitié (55%) des 946 000 Syriens réfugiés au Liban étaient des enfants⁴⁵.

Les écoles libanaises ne peuvent pas absorber la demande. Les enfants syriens ont donc un accès limité à l'éducation et leurs familles sont confrontées à une pauvreté extrême, ce qui les rend vulnérables à la traite.

Des organisations telles que Care (Liban et Jordanie)⁴⁶ utilisent une approche fondée sur l'éducation par les pairs pour informer sur les réalités en matière de santé (mortalité lors de l'accouchement, agression physique, viol et agression sexuelle par un partenaire intime), de protection (déni d'éducation, inégalité de genre) et les impacts psychosociaux liés au mariage précoce. Les pays où les taux de mortalité maternelle et infantile sont les plus élevés sont ceux où le mariage des enfants est répandu.

Suite à une campagne menée par l'ONG laïque, Lebanese Democratic Women's Gathering - RDFL⁴⁷, un projet de loi établissant l'âge légal du mariage au Liban à 18 ans a été adopté en 2017.

⁴⁶ Care, «To protect her honor»: Child marriage in emergencies – the fatal confusion between protecting girls and sexual violence, May 2015. (PDF)

⁴⁷ RDFL, RDFL submits a draft law aiming to protect children in Lebanon from early marriage, April 5, 2017, <https://www.rdfwomen.org/eng/rdf-submits-a-draft-law-aiming-to-protect-children-in-lebanon-from-early-marriage/>, consulté le 15 juillet 2019.

AVEC CARITAS LIBAN

PRISE EN CHARGE DES JEUNES FILLES VICTIMES DE MARIAGES FORCÉS ET D'EXPLOITATION SEXUELLE

En 2016 éclate le scandale autour de la maison close « Chez Maurice ».

75 femmes syriennes ont été progressivement amenées au Liban dans le but d'être exploitées sexuellement. Enfermées et maltraitées, elles étaient forcées d'avoir des relations sexuelles.

22 d'entre elles étaient mineures au moment des faits. Toutes ont été contraintes de se marier pour faciliter leur entrée au Liban avant d'être forcées à se prostituer.

Les maris étaient les trafiquants.

Caritas Liban a recueilli les 22 jeunes filles dans un de ses centres d'hébergement et les a accompagnées sur le plan social et médical.



10% des filles en Albanie sont mariées avant leur 18ème anniversaire, selon les statistiques nationales.

Les études disponibles suggèrent que le mariage des enfants est plus répandu parmi les Roms et dans les zones pauvres, isolées et rurales.

Les mariages impliquant des enfants ne sont pas enregistrés, ce qui rend difficile l'obtention de données statistiques précises.

Le point de vue traditionnel selon lequel ne pas être mariée à 25 ans constitue une honte pour la famille est toujours répandu dans les zones rurales et en particulier dans le nord de l'Albanie.

Selon l'Alliance albanaise pour les enfants, de nombreuses filles des communautés isolées et montagneuses quittent l'école à l'âge de 12-13 ans pour se consacrer aux tâches domestiques et se préparer pour leur mariage. Certaines familles des zones rurales marient encore leurs filles pour obtenir une dot (le prix de la fiancée).

Les parents ne voient pas d'avenir pour leurs filles si ce n'est le rôle d'épouse, de mère et de femme au foyer.

Habituellement, le père choisit le mari et celle-ci n'a pas vraiment son mot à dire.

Les filles se marient plus souvent au moment où elles atteignent la puberté pour éviter tout rapport sexuel avant le mariage et préserver l'honneur de la famille.

Cependant, la principale raison des mariages précoces et arrangés demeure l'absence d'avenir dans le pays.

Les jeunes filles recherchent un homme avec un passeport de l'UE. Il y a un grand nombre de divorces dans ce type de situation. Étant donné que la femme se marie très jeune, elle a un très faible niveau d'éducation et peut donc plus facilement faire l'objet d'un trafic. Des agences internationales organisent des mariages

entre des jeunes filles albanaises et des hommes, notamment slovènes, serbes et macédoniens.

Le mariage précoce est une pratique courante dans la communauté rom.

D'après un entretien de Caritas Albanie avec un père de la communauté rom :

« C'est une chance de trouver un homme pour sa fille! Comment cela pourrait-il être mal pour nos enfants quand cela a fonctionné pour nous? »

Beaucoup ne sont pas intégrés dans les systèmes de santé et d'éducation. **La majorité des enfants roms sont invisibles, absents des registres de l'État civil.** En tant qu'enfants, ils ne peuvent pas se marier officiellement et comme ils ne sont inscrits nulle part, ils n'enregistrent pas la naissance de leurs enfants.

Les femmes accouchent à la maison et non à l'hôpital où l'enregistrement est plus facile, plus automatique. Il est difficile pour une jeune fille de la communauté rom de prouver que le bébé est vraiment le sien et qu'il est né en Albanie. Souvent trop jeunes, les jeunes filles redoutent les autorités pour enregistrer leurs bébés.



Dans son rapport de 2016, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) s'est inquiété de la persistance des mariages d'enfants en Albanie, en particulier parmi les communautés rom et égyptienne, des maris choisis par les familles et le paiement de la dot dans les zones rurales et isolées.

Le Comité a recommandé au gouvernement d'interdire formellement le mariage d'enfants et de sensibiliser les enfants, les parents, la communauté et les chefs religieux à l'impact néfaste du mariage précoce sur la santé et le développement des filles.

En Slovaquie, pour la première fois en 2018, des premiers mariages précoces ont été instruits en justice.

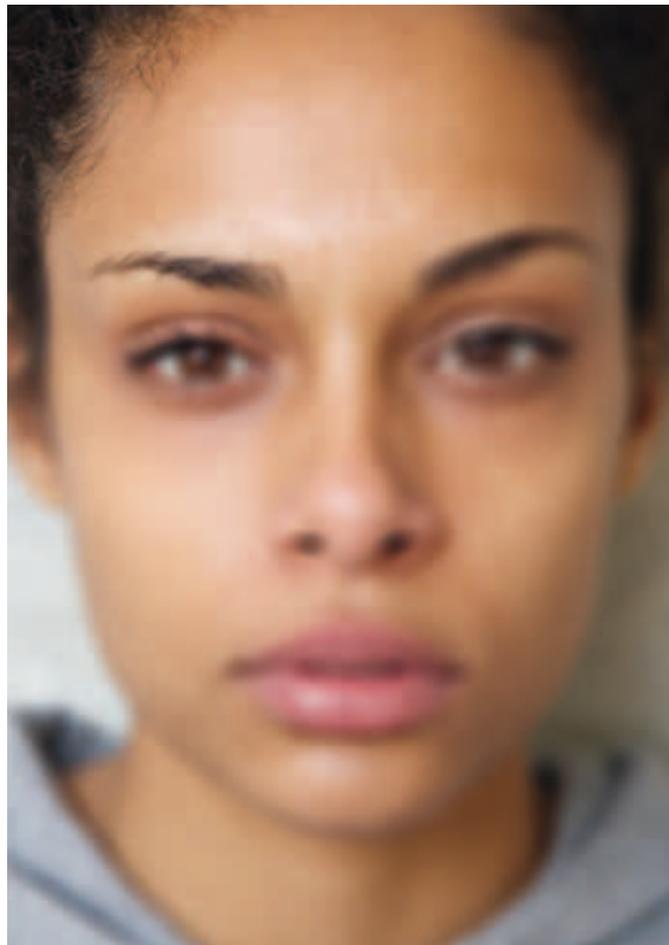
Se référant à la résolution du Parlement européen du 25 octobre 2017 sur les aspects des droits fondamentaux dans l'intégration des Roms dans l'UE⁴⁸, qui invite les États membres à prêter attention aux défis auxquels font face les femmes et les filles roms, sept affaires liées au mariage précoce d'enfants ont été instruites en justice en 2018.

Sept filles roms de Vlachiko, âgées de 12 ans avaient été forcées de se marier en échange d'une dot pour leurs parents. Dans deux cas, les jeunes filles ont été exploitées sexuellement.

Ces enfants victimes ont été placés dans un établissement institutionnel conformément à la décision du tribunal régional.

Les Roms Vlachiko (Olah) sont un sous-groupe ethnique de la communauté rom. Bien que les mariages précoces et forcés soient illégaux en Slovaquie, ils

demeurent une tradition dans cette communauté. Ce phénomène profondément enraciné bien connu des autorités slovaques reste très difficile à combattre. De nombreux acteurs étatiques et défenseurs des droits de l'homme ont été impliqués pour mettre fin aux mariages précoces au cours des deux dernières années.



⁴⁸ European parliament resolution of 25 October 2017, on fundamental rights aspects in Roma integration in the EU, fighting anti-Gypsyism (2017/2038(INI))

LES ENFANTS MIGRANTS NON ACCOMPAGNÉS (FRANCE) : une politique migratoire essentiellement fondée sur la sécurité au détriment de la protection des enfants

En 2017, le HCR estimait que 50% de la population réfugiée était constituée d'enfants âgés de moins de 18 ans, ce qui représente près de deux fois le nombre d'enfants déplacés il y a dix ans⁴⁹.

Selon l'UNICEF, 300 000 enfants non accompagnés et séparés ont été enregistrés dans 80 pays en 2015-2016, contre 66 000 enregistrés en 2010-2011⁵⁰.

Le nombre croissant d'enfants voyageant seuls a exposé nombre d'entre eux à la maltraitance et à l'exploitation sexuelle, au recrutement dans l'armée et au travail encadré par les trafiquants. En France, le nombre de mineurs non accompagnés est en augmentation.

En 2017, officiellement, 15 000 mineurs migrants non accompagnés sont arrivés en France, soit une augmentation de 85% par rapport à l'année précédente.

Contexte juridique

Un mécanisme spécifique a été mis en place par la circulaire du 31 mai 2013 sur la protection, l'évaluation de l'âge et de la situation et l'orientation des mineurs non accompagnés vers le système de protection de l'enfance. Cette circulaire prévoit une répartition territoriale des mineurs non accompagnés entre les conseils départementaux, en charge du système de protection de l'enfance.

De plus, dans le cadre de la récente réforme du système de protection de l'enfance, une nouvelle loi datée du 14 mars 2016 a instauré le principe de présomption de minorité conforme à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).

Ce principe stipule que tant que le statut de mineur du jeune migrant n'a pas été formellement déterminé, et tant que le doute subsiste, ce jeune migrant devrait par défaut être considéré légalement comme un enfant⁵¹.

Renforcement des frontières et précarité des mineurs non accompagnés⁵²:

La situation des mineurs non accompagnés à la frontière franco-italienne

Le contrôle aux frontières a été renforcé depuis 2015, officiellement pour des raisons de sécurité, afin de lutter contre les attaques terroristes potentielles.

Sur le terrain, toutes les parties prenantes conviennent que la raison principale consiste à contrôler les flux migratoires.

Pour la coordination des acteurs locaux dédiés aux migrants à la frontière, depuis 2015, les migrants sont presque systématiquement refoulés en Italie sans évaluation de leur situation d'isolement ou de leur âge

Trop souvent, les agents de police aux frontières renvoient les migrants en Italie, en les mettant dans le train pour éviter un double contrôle de la part de la police aux frontières italiennes. Cet espace n'a aucun statut officiel et peut-être considéré comme un lieu de non-droit

⁴⁹ UNHCR, Global trends, Forced displacement in 2017, <https://www.unhcr.org/statistics/unhcrstats/5b27be547/unhcr-global-trends-2017.html>, consulté le 4 juillet 2019.

⁵⁰ ONU, Refugees and migrants, Number of unaccompanied refugee and migrant children hits « record high »- UNICEF, May, 18, 2017. <https://refugeesmigrants.un.org/fr/node/100043340>, consulté le 4 juillet 2019. ⁵¹ Info MIE, Centre ressources sur les mineurs isolés, La présomption de minorité, September 19, 2016, <http://www.infomie.net/spip.php?article1697&lang=fr>, consulted July 4, 2019.

⁵² Entretien avec Agnès Lerolle, chargée de coordination des acteurs locaux dédiés aux migrants à la frontière

Lorsqu'il est trop tard dans la soirée pour prendre le train, les migrants sont gardés dans une pièce pour la nuit sans matelas ni repas, dans des conditions insalubres. Certaines nuits, cette salle peut accueillir 30 à 40 migrants et ne propose ni pièce séparée pour les enfants et les femmes, ni accès à un avocat. Cette salle n'a aucun statut officiel.

Il est arrivé qu'une femme très enceinte n'ait pas été autorisée à consulter un médecin. C'est un espace considéré comme un lieu de non-droit.

Un jeune migrant érythréen, âgé de 16 ans, a été arrêté après avoir passé cinq jours dans un centre d'hébergement à Nice et renvoyé en Italie sans aucune évaluation de sa situation. On ne lui a pas donné un jour clair pour se voir désigner un représentant légal. La police aux frontières a changé sa date de naissance sur son document de refus d'entrée, faisant de lui un adulte, sans aucune évaluation préalable de son âge.

Selon les associations, ce type de pratique était systématique jusqu'en février 2018. De nombreux principes



et droits ont été bafoués, tels que la procédure d'évaluation (impliquant l'âge et la situation du mineur), le principe de non-refoulement des mineurs, la présomption de minorité et la désignation d'un représentant légal.

Cette approche répressive et sécuritaire peut être préjudiciable aux enfants, encore plus exposés aux trafiquants.

Les fermetures de frontières, les mesures de refoulement agressives, les centres d'hébergement surpeuplés n'ont fait qu'exacerber le risque d'exploitation des enfants, encourageant les mineurs non accompagnés à emprunter des itinéraires toujours plus dangereux pour se rendre à destination et à augmenter le risque de traite et le coût du passage.

AVEC CARITAS FRANCE

MOBILISATION ET TRAVAIL EN RÉSEAU

Cette pratique qui consistait à refouler systématiquement les migrants sans évaluation de leur minorité a changé grâce à une mobilisation à grande échelle d'associations, notamment du Secours Catholique – Caritas France, Médecins du Monde, Médecins sans Frontières, la Cimade, l'Anafé et Amnesty International, en soutien aux migrants et pour condamner le refoulement illégal d'enfants non accompagnés.

20 plaintes liées à des refus d'entrée illégaux ont été déposées devant le tribunal et le juge a reconnu l'illégalité de ces refus.

Depuis, les mineurs sont orientés vers la PAJE, association mandatée par la Métropole Nice Côte d'azur.

Principales lacunes en matière de protection des mineurs migrants non accompagnés par rapport à la traite des enfants:



Des politiques migratoires fondées sur la sécurité aux dépens de la protection des enfants.



Dans de nombreux pays, les mineurs non accompagnés se voient systématiquement refuser l'entrée sur le territoire ou sont détenus par des agents de la police aux frontières.



L'une des principales lacunes en matière de protection est le manque d'informations concernant les enfants migrants non accompagnés.



Des lacunes dans l'enregistrement et l'identification des enfants migrants non accompagnés, ce qui entraîne également des difficultés dans l'orientation vers les services de protection appropriés.



Des carences dans le système de tutelle : manque de représentants légaux formés, des administrateurs ad hoc débordés, pas d'affectation immédiate de tuteur, etc.



Lutter
contre
la traite
des enfants

Prendre en compte
les méthodes
de recrutement
et les différentes
formes d'exploitation

Un exemple en France

“A 16 ans, Rose est candidate pour l'Europe. Sa vie vient de basculer, quelques heures avant la cérémonie (“juju”, un rituel de magie noire), lorsqu'une “amie de la famille” qu'elle considère comme sa mère “l'a abordée alors qu'elle se promenait seule aux abords du village: Rose, que dirais-tu d'aller étudier en France?”

Avant-dernière d'une fratrie de sept enfants, l'adolescente a vu sa sœur aînée partir en Europe quelques années plus tôt pour rejoindre les bancs de l'école. Rêvant de marcher dans ses pas, elle accepte sur le champ. “Tu quittes le Nigeria aujourd'hui, lui précise la femme. Ma sœur sera là pour t'accueillir à Paris.

- *Mais, un visa, c'est pas long à obtenir?*
- *Tout est prêt, ne te préoccupe pas de ça.”*

Lorsqu'elle demande à appeler ses parents, la femme refuse. Celle-ci préfère garder son téléphone, expliquant à Rose qu'elle n'en aura pas besoin.

“Je préviendrai ton père quand tu seras en route.” (...) Rose ne se doute de rien. Elle rêve déjà de sa rentrée à l'école. Mais cette jeune femme, à qui l'on vient de promettre un avenir radieux, s'apprête à rejoindre l'enfer.

De son village à Paris en passant par le Niger, la Libye, la Méditerranée, l'Italie et les trottoirs de Poitiers, Rose va tomber entre les mains des passeurs, avant d'être victime de traite des êtres humains à des milliers de kilomètres de chez elle, au pays des droits de l'homme.”⁵³

LES MÉTHODES DE RECRUTEMENT

Les victimes sont généralement en contact personnel avec les trafiquants, en ayant recours à des amis ou connaissances de la victime, mais peuvent aussi être recrutées par des publicités sur Internet ou via des agences d'emploi privées.

Le recruteur peut faire miroiter la promesse d'un emploi, d'un diplôme ou d'un mariage afin de les sortir de la précarité ou d'une situation familiale difficile.

Les moyens par lesquels les trafiquants gardent le contrôle sur les victimes évoluent d'un contrôle strict des mouvements et de la violence physique vers des menaces, de l'intimidation ou du chantage à l'égard de la victime, mais aussi de sa famille.

Ces évolutions s'expliquent par le fait que les trafiquants ont progressivement pris conscience qu'il était très difficile de prouver l'utilisation de moyens non violents de coercition à l'égard des victimes dans les procédures pénales.

⁵³ Extrait du portrait de Manon Paulic “Itinéraire d'une esclave sexuelle” publié dans le journal Le Un, 17 octobre 2018.



INTERNET ET LA TRAITE DES ENFANTS : faire le choix de la prévention

Législation internationale et régionale	
La convention de Lanzarote signée en 2007	La convention du Conseil de l'Europe sur la Protection des Enfants contre l'exploitation et l'abus sexuel des enfants également connue sous le nom de Convention de Lanzarote criminalise spécifiquement l'exploitation et les abus sexuels des enfants en ligne.
La directive 2011/93/EU	Sur la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et la pédopornographie
La convention de l'Union africaine signée en 2014	Sur la cyber sécurité et la protection des données à caractère personnel

Internet, un media de diffusion ...

En 2014, 855 000 signalements de contenus illicites ont été confirmés comme étant des éléments d'abus sexuels sur des enfants⁵⁴. Dans son rapport « Abus et exploitation sexuels des enfants en ligne », ECPAT^{54b} note que la majorité des enfants identifiés comme victimes sont d'origine caucasienne : 66,5% d'entre eux sont originaires d'Europe et d'Amérique du Nord. Ce pourcentage dépend fortement de l'accès généralisé à Internet et aux technologies développées.

Pour citer Björn Selleström du Centre suédois de la cybercriminalité, « plus les nouvelles technologies et la connexion à Internet se développent dans le monde, plus nous verrons d'éléments en provenance d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud »⁵⁵.

ECPAT rappelle que seulement 27,7% de la population africaine utilise Internet.

En Ukraine, de nombreux cas d'adolescents âgés de 16 à 17 ans touchés par l'exploitation sexuelle via leur téléphone portable ou Internet ont été identifiés. La police hésite à les enregistrer comme victimes d'exploitation sexuelle, car la plupart du temps, les adolescents prouvent qu'il s'agit de leur volonté et non celle de leur proxénète.

D'après les témoignages de travailleurs sociaux et d'enseignants, Internet devient un outil de recrutement de plus en plus populaire.

⁵⁴ ECPAT, Online child sexual abuse and exploitation, current forms and good practice for prevention and protection, June 2017 (PDF) p.3

^{54b} ECPAT : End child prostitution, and child pornography and trafficking of children for sexual purposes est un réseau d'organisations et de personnes dont l'objectif commun est d'éliminer l'exploitation sexuelle des enfants.

⁵⁵ ECPAT, Online child sexual abuse and exploitation, current forms and good practice for prevention and protection, June 2017 (PDF) p.4

...Mais aussi un outil de recrutement

Le rapport de 2018 du ministère de l'intérieur d'Albanie indique que «Anila Trimi, du Bureau du coordonnateur national pour la lutte contre la traite des personnes au ministère de l'Intérieur en Albanie, a déclaré à l'équipe chargée de l'enquête que les personnes étaient principalement recrutées à travers le mariage et de plus en plus par le biais des réseaux sociaux. Elle a ajouté qu'elle commençait également à voir de jeunes filles en recruter d'autres pour le compte du trafiquant. Elle a expliqué que les femmes avaient généralement entre 18 et 25 ans, mais qu'il y avait également des victimes plus jeunes »⁵⁶.

En octobre 2018, en France, un réseau de 10 jeunes, proxénètes dont deux jeunes filles, ont été jugés par le tribunal correctionnel de Créteil pour avoir prostitué huit adolescentes âgées de 13 à 17 ans, entre avril 2016 et décembre 2017.

Au sein de ce réseau, les filles recrutaient leurs victimes souvent parmi leurs copines, et les garçons étaient chargés de louer les chambres d'hôtels notamment sur Airbnb, d'accompagner les filles et d'assurer leur sécurité.

Ils leur fournissaient le maquillage, la nourriture, les préservatifs et parfois des stupéfiants.

Les annonces étaient postées sur des sites comme Viva Street. Ces jeunes filles étaient en situation de rupture familiale, et certaines d'entre elles entretenaient des relations amoureuses avec leurs proxénètes.

Selon la présidente d'Agir Contre la Prostitution des Enfants (ACPE) Armelle Le Bigot-Macaux⁵⁷, ce phénomène n'est pas nouveau et ce procès retentissant



Les victimes sont de plus en plus jeunes et sont prises dans des mini-réseaux très difficiles à déceler.

Généralement, la prostitution sur mineurs démarre avec les lover boys. C'est pourquoi les victimes sont au départ consentantes, fantasmant le rôle d'escort girl. Par ailleurs, sous l'emprise de la drogue pour supporter les nombreuses passes, ces jeunes filles subissaient jusqu'à 10 passes par soir et 300 dans le mois.

Avec Internet, tout le monde peut être touché par ce phénomène. L'exploitation sexuelle des mineurs ne se produit pas uniquement dans les cités.

Jusqu'à présent, l'absence de législation harmonisée sur la cybercriminalité facilite la traite des enfants via Internet. Il est difficile de connaître aujourd'hui l'étendue de ce phénomène, probablement répandu à travers des groupes sociaux assez hétérogènes.

⁵⁶ Albania home office report, Country policy and Information Note. Albania: People trafficking, December 2018 (PDF) p.15

⁵⁷ Interview sur RMC d'Armelle Le Bigot-Macaux, présidente de l'ACP sur RMC, <https://www.acpe-asso.org/affaire-creteil-interview-de-armelle-le-bigot-macaux-chez-bourdin/>

Les différents rôles joués par Internet dans la traite des êtres humains⁵⁸

Recrutement de victimes à des fins d'exploitation sexuelle



Ils étudient les profils Facebook de différentes filles et repèrent les plus vulnérables.



Ils créent des pseudos adaptés à ces profils



Ils entrent en contact avec ces jeunes filles



Ils utilisent leur crédulité et leur besoin d'affection pour obtenir des éléments de chantage (photos dénudées...). C'est le début de l'emprise

Par rapport aux lover boys classiques qui opéraient dans la vie réelle (lycée, village) Internet permet de toucher des centaines de filles très rapidement. La distance géographique n'est plus un frein, et les relations virtuelles lèvent les inhibitions.

IL Y A LÀ UNE EFFICACITÉ REDOUTABLE, DANS UN CADRE INVISIBLE AUX PROCHES.



⁵⁸ Contre la traite, Traite et Internet, http://www.contrelatraite.com/internet_traite, consulté le 4 juillet 2019.

L'émulation de la délinquance

Dans le cadre de l'incitation à commettre des délits, le parrainage est un des principaux vecteurs de recrutement.



Il s'effectue sur les réseaux (Whatsapp, Instagram, Facebook, Messenger, ou autres...) en utilisant les relations virtuelles entretenues entre connaissances.



Les exploitateurs séduisent les jeunes en partageant des photos ou vidéos faisant miroiter de l'argent facile (mise en scène de liasses de billets, bijoux...) afin de les inciter à entrer en contact avec eux.



Ces relations virtuelles nourrissent et entretiennent chez les victimes le sentiment qu'elles peuvent contribuer au prestige social de la famille ou du clan. Les jeunes victimes, souvent en échec scolaire, et sans perspective, trouvent ici une revalorisation virtuelle.

Recrutement pour de l'exploitation économique



Des agences légales proposent des emplois sur Internet.



Elles recrutent dans certains pays pour exploiter les travailleurs à l'étranger dans des conditions indignes.



En contournant subtilement la loi, elles échappent aux poursuites.



La façade légale de ces agences est de plus en plus travaillée et très difficile à repérer.

Les principaux secteurs touchés sont le bâtiment, la restauration, les soins, (coiffure, ongles), la servitude domestique.

UNE EMPRISE permanente à distance



Les victimes ont l'impression d'être constamment surveillées et menacées par le réseau car il n'y a aucune limite.



Pour les jeunes, c'est aujourd'hui difficile de se passer d'une présence sur les réseaux sociaux. Quand ils arrivent à s'extirper d'une forme d'exploitation, les trafiquants peuvent facilement les retrouver grâce à leurs nouveaux profils.



EXPLOITATION DES ENFANTS CONTRAINS A COMMETTRE DES DELITS (FRANCE) : reconnaître la traite et éviter l'enfermement

En France, la présence de mineurs originaires d'ex-Yougoslavie contraints à commettre des délits (vol à la tire, pickpocket) a été observée à partir des années 80-90. Ce phénomène a évolué dans les années 2000 avec l'apparition d'autres groupes, pour beaucoup en provenance de Roumanie, mais aussi de Bulgarie, avec l'émergence de nouvelles formes de délits (vols de téléphones portables en terrasse, cambriolages, vols aux distributeurs automatiques de billets).

Plus récemment, on a assisté à l'arrivée de mineurs non accompagnés de pays africains, notamment d'Algérie et du Maroc, touchés par les mêmes phénomènes (vol à l'arrachée, vente de cigarettes ou de stupéfiants) et la présence de mineurs albanais ou vietnamiens contraints à commettre des délits a également été constatée dans plusieurs villes de France.

La nature de l'activité délinquante semble souvent être fonction des régions d'origine ou des groupes familiaux ou communautaires.

L'emprise chez ces mineurs dépendra pour beaucoup des conditions de recrutement et des exploiters.

Pour les groupes où l'emprise est davantage familiale et communautaire, l'exploitation peut ne pas être ressentie comme telle et les mineurs peuvent ne pas se dire spontanément victimes, voire revendiquer leurs activités délinquantes.

Dans certains groupes, l'emprise sur les jeunes filles peut exister par la contrainte qui leur est faite d'avoir des enfants, qui seront parfois renvoyés au pays. Il peut exister une forme de chantage affectif par rapport à cet enfant.

Pour les garçons, l'emprise peut aussi se faire par le biais de promotions, avec la possibilité d'évoluer dans le réseau. Le levier est lié aux possibilités d'ascension sociale et à l'idée de contribuer au prestige de la famille.

Cette emprise induit un sentiment de redevabilité et de loyauté, rendant particulièrement difficile la dénonciation de faits d'exploitation car elle viendrait ternir ces liens familiaux.

Dans les groupes où le recrutement s'opère directement dans les pays de destination par des personnes extérieures à la famille, l'emprise psychologique semble moins forte, mais elle repose en revanche sur d'autres moyens tels que la dépendance de ces mineurs à des stupéfiants ou l'existence d'une dette à l'égard de leurs exploiters.

Selon la Convention du Conseil de l'Europe contre la traite des êtres humains, tout enfant contraint à commettre des délits dans le contexte de son exploitation doit être considéré comme une victime⁵⁹.

⁵⁹ Contre la traite, Les mineurs contraints à commettre des délits, http://www.contrelatraite.com/index.php/mineurs_delits, consulté le 4 juillet 2019.

Une double peine pour les enfants contraints à commettre des délits⁶⁰

Il est encore plus difficile pour les victimes exploitées dans le but de commettre des délits d'obtenir la reconnaissance juridique des victimes de la traite.

La police, les autorités judiciaires et l'opinion publique les punissent en tant que récidivistes.

Les mineurs récidivistes sont victimes du caractère répétitif des infractions qu'ils commettent, et la plupart du temps, ils ne bénéficient pas du principe de non-incrimination établi par la Convention de Varsovie.

Ces mineurs subissent une procédure sommaire (un procès expéditif) sans véritable enquête sociale sur la situation de l'enfant. Généralement, aucun représentant légal n'est désigné pour ces enfants. Par exemple, à la fin de la garde à vue, les parents ne sont jamais là pour aller les chercher et personne ne tente de désigner un représentant légal pour ces enfants.

Le découragement des services de police, des travailleurs sociaux et des juges explique en partie la double pénalisation des mineurs exploités pour commettre des activités criminelles. Les professionnels en contact avec ces victimes mineures ne disposent pas des compétences, des ressources et du temps nécessaires pour gagner leur confiance et leur fournir une assistance adéquate et durable.

Ces enfants n'ont pas réellement accès au système de protection de l'enfance, car ils ne sont jamais officiellement identifiés comme victimes. Lorsqu'ils y ont accès, la majorité de ces mineurs fuient constamment les centres d'accueil pour rejoindre leur communauté. Les professionnels qui les entourent ne sont pas suffisamment formés pour gérer la relation complexe et le degré de contrôle et d'influence des trafiquants sur ces mineurs.

Les enfants victimes de la traite contraints de commettre des crimes sont pour la plupart invisibles : «Il ne leur est prêté une attention particulière que dans le cadre de procédures judiciaires pour en savoir plus sur le mode de fonctionnement du réseau de trafiquants afin de condamner les trafiquants et non dans le but de protéger ces enfants.»



⁶⁰ Entretien avec Antoine Meyer, juriste et spécialiste sur la traite des êtres humains.

EN FRANCE

LE CENTRE KOUTCHA

L'association Koutcha, créée en 2013 par trois professionnels travaillant depuis plus de 10 ans auprès des enfants victimes, a pour objectif d'offrir une protection adaptée et durable à ces enfants.

En partenariat avec la Commission européenne, ECPAT France et Esperanto Belgium, l'association Koutcha crée un centre dédié à la protection et au traitement des victimes et victimes présumées de la traite des êtres humains âgés de 0 à 21 ans.

Le centre est conçu pour rendre possible la protection de ces mineurs, notamment par une localisation géographique permettant un placement au secret, et un soutien spécifique. Le centre prendra soin des enfants aux niveaux éducatif, académique et/ou professionnel, psychologique, juridique, judiciaire et administratif, dans le but de les accompagner vers une intégration sociale durable et de limiter les risques de "ré-exploitation".

TRAVAIL FORCÉ DES ENFANTS (BOSNIE-HERZÉGOVINE, JORDANIE ET LIBAN)

Conventions internationales sur le Travail des Enfants	
Organisation Internationale du Travail - OIT	OIT Convention 138, l'âge minimum
	OIT C.182, Les pires formes du travail des enfants
UN Comité sur les droits de l'enfant (UN CRC)	UN CRC
	UNCRC Protocole facultatif sur les conflits armés
	UN CRC Protocole facultatif sur la vente des enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants
UN	Le protocole de Palerme sur la traite des êtres humains

Selon l'Organisation internationale du travail, environ 5,4 millions d'enfants âgés de 17 ans et moins sont victimes de travail forcé.

Travail forcé de mineurs en Bosnie-Herzégovine

M.E contraint ses six enfants mineurs à mendier et à effectuer un travail physique pénible, tous les jours, quel que soit le temps depuis 2016.

Chaque matin, il les amenait en voiture dans différents endroits de la ville, où ils étaient obligés de mendier. Une fois que les enfants avaient chacun collecté la somme de 10 à 20 BAM, ils lui téléphonaient pour qu'il vienne les chercher et récupérer l'argent collecté.

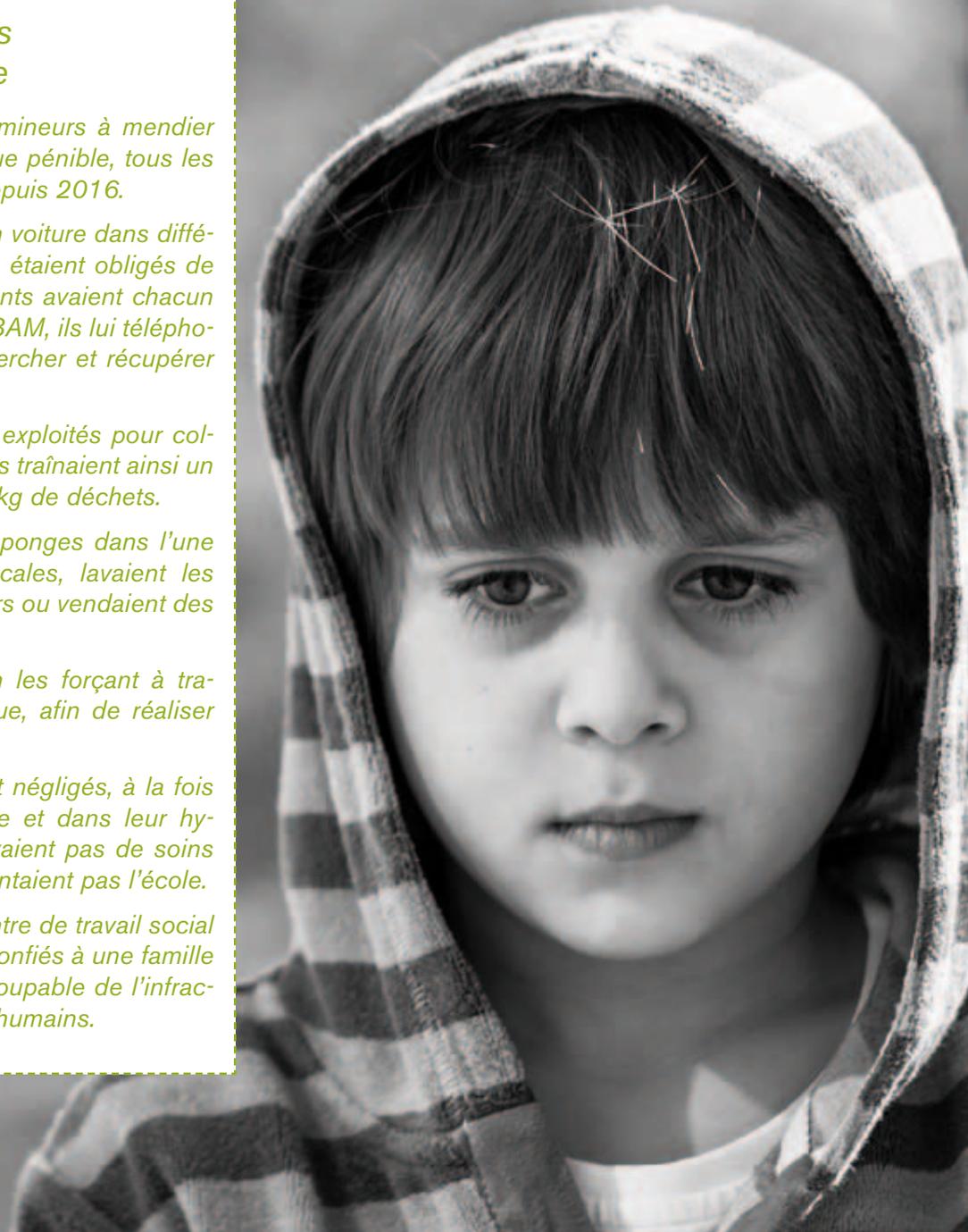
Quatre de ces enfants ont été exploités pour collecter des matières recyclées. Ils traînaient ainsi un tricycle contenant jusqu'à 100 kg de déchets.

Les enfants ramassaient des éponges dans l'une des fabriques de meubles locales, lavaient les vitres des voitures aux carrefours ou vendaient des articles au marché aux puces.

M.E a exploité ses enfants en les forçant à travailler sous la menace physique, afin de réaliser des gains illicites.

Les enfants ont été visiblement négligés, à la fois dans leur apparence extérieure et dans leur hygiène personnelle. Ils ne recevaient pas de soins de santé adéquats et ne fréquentaient pas l'école.

Pour toutes ces raisons, le Centre de travail social les a pris en charge et les ont confiés à une famille d'accueil. M.E a été reconnu coupable de l'infraction pénale de Traite des êtres humains.





Le travail des enfants au Liban

Au Liban, le travail des enfants serait l'un des principaux problèmes sociaux⁶¹.

Les statistiques de l'UNICEF indiquent qu'environ 100 000 enfants sont touchés par ce phénomène⁶². Selon certaines ONG, 60 à 70% des enfants réfugiés au Liban travailleraient. Ils travaillent souvent sans être rémunérés, aux côtés de leurs familles, et ne vont pas à l'école pendant les saisons de récolte et de plantation. Le travail dans les rues est particulièrement fréquent chez les enfants nés à l'étranger, notamment les enfants palestiniens, irakiens, égyptiens, kurdes, doms et, de plus en plus, les enfants syriens.

La Constitution libanaise garantit le droit à une éducation obligatoire et gratuite pour les enfants. Cependant, la loi limite l'enseignement gratuit aux citoyens libanais de moins de 12 ans. L'âge minimum pour travailler est de 14 ans au Liban.

Les enfants réfugiés âgés de 12 à 14 ans sont particulièrement exposés au travail forcé des enfants car ils ne sont pas obligés d'aller à l'école mais ne sont pas légalement autorisés à travailler⁶³.

En outre, la loi libanaise empêche les agents publics d'entrer chez des particuliers, ce qui rend les enfants étrangers qui travaillent comme domestiques sans protection et vulnérables au travail des enfants.

Le département du travail américain rappelle qu'«Il n'existe aucun mécanisme permettant d'enquêter sur les plaintes concernant le travail domestique d'enfants, car les travailleurs sociaux - les seuls responsables autorisés à entrer dans une maison privée - peuvent uniquement évaluer le bien-être général de la famille et non les conditions du lieu de travail»⁶⁴.

LES ENFANTS DOMESTIQUES AU LIBAN : inclure les travailleurs domestiques dans le code du travail

Depuis la fin de la guerre civile, en 1990, des femmes de différentes nationalités⁶⁵ ont émigré au Liban pour travailler principalement comme domestiques, mais également pour prendre soin des enfants et des personnes âgées, comblant ainsi le vide laissé par l'État libanais. Selon le ministère du Travail, 300 807 permis de travail ont été délivrés en 2018 à des travailleuses domestiques migrantes⁶⁶.

⁶¹ Ammar, Alexander, Children living and working on the streets in Lebanon: Profile and Magnitude, 2015.

⁶² This number accounts only for children of Lebanese, Syrian, Palestinian Refugees from Lebanon and of Palestinian Refugees from Syria.

⁶³ United States department of labor's bureau of international labor affairs, Lebanon, p.4 (PDF), <https://www.dol.gov/ilab/reports/child-labor/findings/2014TDA/lebanon.pdf>, consulted July 4, 2019.

⁶⁴ United States department of labor's bureau of international labor affairs, Lebanon, p.4 (PDF), <https://www.dol.gov/ilab/reports/child-labor/findings/2014TDA/lebanon.pdf>, consulté le 4 juillet 2019.

⁶⁵ Au cours de ces 30 dernières années, les principaux pays d'émigrations pour les travailleurs domestiques au Liban sont le Bangladesh, les Philippines et l'Éthiopie.

⁶⁶ En 2018, 76 544 femmes migrantes ont reçu un permis de travail pour pouvoir travailler en tant que domestique, 129 358 permis de travail ont été renouvelés, 94 905 femmes ont reçu un visa provisoire.

Un nombre important de jeunes mineures domestiques éthiopiennes

Au cours des dernières années, le nombre d'Éthiopiens vivant et travaillant au Liban a considérablement augmenté, faisant de leur communauté la plus importante sur le sol libanais.

La moitié des femmes migrantes éthiopiennes au Liban sont des mineures. L'Éthiopie est l'un des pays les plus pauvres, les deux tiers de la population vivent avec moins de 2 USD par jour.

Les mineurs peuvent obtenir des documents d'identité authentiques avec un faux âge en raison de l'absence d'un système efficace d'enregistrement des naissances en Éthiopie. De plus, la prévalence des pratiques trompeuses mises en place par des courtiers non agréés, qui profitent de la désinformation des futurs migrants, est largement répandue et enracinée dans la société.

Les fausses informations provenant d'autres migrants qui subissent la pression du succès y circulent également beaucoup encourageant les recrutements.

Le système Kafala : un facteur de vulnérabilité à la traite des travailleurs domestiques

Pour les enfants domestiques, le séjour dans le pays est régi par le système de parrainage appelé Kafala.

Ce système ne s'inscrit dans aucune loi spécifique, mais en pratique, il lie les travailleurs à l'employeur, qui est responsable de leurs papiers⁶⁷, de leur logement et de leur santé.

Les travailleurs domestiques, exclus du droit du tra-

vail, dépendent entièrement de l'employeur et sont par conséquent vulnérables à tout type d'abus.

Ils ne jouissent pas des mêmes droits que les autres travailleurs, tels qu'un salaire minimum, un nombre limité d'heures de travail et de vacances⁶⁸.

La communauté éthiopienne (comme celle des Bangladais) est particulièrement exposée à l'exploitation et aux abus en raison de la barrière de la langue : la plupart des Éthiopiens émigrent en ne connaissant que l'amharique ou un autre dialecte régional du pays.

Le rapport publié par Human Rights Watch, « Sans protection. Comment le système judiciaire libanais fait échec aux travailleurs domestiques migrants », enregistre quatre grandes catégories de violations des droits, à savoir:

- Le non-paiement ou le paiement insuffisant des salaires;
- La confiscation des passeports, séquestration et restriction des échanges (communication);
- Le surmenage, la privation de nourriture et les conditions de vie inadéquates;
- La violence psychologique, physique et sexuelle⁶⁹.



⁶⁷ Une recherche menée par l'ONG Kafa (Assez) Violence et Exploitation en coopération avec le bureau de l'OIT pour les États arabes a relevé que 94% des employeurs retiennent le passeport de leurs travailleurs domestiques et 54% d'entre eux pensent que le contrat leur accorde ce droit.

⁶⁸ Houry, Nadim. Without protection: how the Lebanese justice system fails migrant domestic workers. New York, NY: Human Rights Watch, 2010.

⁶⁹ Houry, Nadim. Without protection: how the Lebanese justice system fails migrant domestic workers. New York, NY: Human Rights Watch, 2010.

Sans la protection du droit du travail libanais, le principal mécanisme régissant les termes et conditions des relations entre employeur et employé est le Contrat Standard Unifié⁷⁰. Chaque couple employeur-employé le signe et présente ce document afin de délivrer un permis de résidence (iqama).

Plus important que le contrat, l'iqama lie le statut juridique de la travailleuse domestique migrante dans le pays à un seul employeur qui, par cette procédure, devient également son parrain. En tant que parrain, l'employeur est entièrement responsable du travailleur domestique dans le pays. Cela lui donne également le pouvoir d'annuler le permis de résidence du travailleur et d'empêcher le travailleur de changer d'emploi sans son consentement.

Les travailleurs domestiques doivent présenter une autorisation de travail à leur arrivée à l'aéroport, puis recevoir ensuite un permis de travail et de résidence au Liban. Un certain nombre d'entre eux ne reçoivent jamais leur permis de résidence et de travail⁷¹. Or, les travailleurs migrants sans papiers sont particulièrement vulnérables face à la traite.

La majorité des employés de maison victimes de violence sont également isolés et n'ont donc pas la possibilité d'avoir accès à un médecin légiste ni à la police.

De plus, il est très courant de voir un employé de maison qui demande de l'aide à la police après s'être enfui du domicile de l'employeur, être arrêté ou ramené à son domicile.

La loi 164 adoptée en 2011 a permis de définir le crime de traite des êtres humains et d'apporter une réponse juridique à ses victimes.

Cependant, la loi ne prévoit aucun mécanisme pour protéger les victimes. Cette lacune et le manque d'identification des victimes laissent la porte grande ouverte à la criminalisation des victimes.

Certains pays, tels que l'Éthiopie, ont interdit aux travailleurs domestiques de se rendre au Liban afin de les protéger des mauvais traitements et de l'exploitation⁷².

Bien que ce type de mesure soit un moyen de pression pour améliorer les conditions de travail dans le pays de destination, il a eu pour effet d'augmenter le risque d'exploitation.

Désormais, les migrants recourent à des courtiers illégaux et des réseaux informels pour trouver du travail à l'étranger, ce qui les conduit souvent à «de faux itinéraires, des itinéraires détournés, plusieurs pots de vin à verser et à être victime d'un grand nombre de tromperies »⁷³.

Les agences de recrutement participent à la vulnérabilité de ces travailleurs

Il existe actuellement 500 agences d'emploi agréées, juridiquement responsables des travailleurs domestiques migrants. Cependant, certaines agences tentent de maximiser leurs profits :

- en contractant avec des courtiers informels dans le pays d'origine,
- en retenant le premier salaire du travailleur en tant que "compensation" pour les procédures,
- en confinant les travailleurs dans l'agence et en les faisant travailler sans rémunération le temps de leur trouver un nouvel employeur.

⁷⁰ Bien que le contrat standard unifié offre une définition primordiale en matière des droits et responsabilités des deux parties, employeur et employé, il demeure trop imprécis sur des questions cruciales telles que le nombre de jours de congés autorisés et la pratique de rétention de passeport.

⁷¹ En 2018, 83 330 autorisations préalable avaient été délivrées et seulement 69 760 permis de résidence et de travail ont été reçus. 16% des travailleurs se sont retrouvés sans papier.

⁷² Pour rappel, en 2007, les Philippines avaient interdit aux travailleurs domestiques de se rendre au Liban

⁷³ Hamill, Kathleen. Policy paper on reforming the "Sponsorship System" for migrant domestic workers: towards an alternative governance scheme in Lebanon. Beirut, Lebanon: Kafa (enough) Violence & Exploitation, 2012.

ELINA, exploitée comme travailleuse domestique au Liban

Elina est une jeune femme éthiopienne âgée de 17 ans, mariée à 12 ans et ayant un niveau d'études secondaire.

Elle est arrivée directement de son pays au Liban début 2018. En Éthiopie, sa voisine l'a approchée. Elle lui a parlé du travail au Liban. Elle lui a dit qu'elle recevrait 300 USD par mois et que ce salaire augmenterait avec les congés annuels et les jours de congé.

Elle a donc payé 500 USD à sa voisine, elle a préparé ses documents et est partie. Au Liban, Elina a attendu trois jours à l'aéroport jusqu'à ce que son employeur vienne la chercher.

Durant le temps où elle travaillait pour cette famille, Elina n'était pas enregistrée, elle ne touchait aucun salaire et elle était victime de violence physique.

Après 4 mois de travail, l'employeur l'a renvoyée à l'agence en lui disant: "Tu es très petite".

Elle est restée 22 jours à l'agence, où elle a été battue sous l'argument qu'elle devait apprendre avant de travailler dans une autre maison.

Finalement, l'agent libanais a dit à Elina qu'il l'emmenerait à l'ambassade. En fait, l'agent a laissé Elina au milieu de la route et est parti. Elle y a trouvé d'autres filles éthiopiennes qui l'ont emmenée au consulat et de là, elle a ensuite été dirigée vers Caritas⁷⁴.

Quelle aide pour ces travailleurs domestiques migrants ?

Les principales institutions travaillant sur le sujet, telles que Caritas et Kafa, ont mis en place des lignes d'assistance téléphonique 24h/24 et 7j/7.

Les centres d'hébergement, l'assistance sanitaire, le soutien social et psychologique ainsi qu'une aide juridique sont accessibles aux victimes d'abus.

Néanmoins, ces programmes sont concentrés dans les régions de Beyrouth et du Mont-Liban, ce qui laisse les victimes travaillant dans des régions plus reculées sans soutien ni protection.

Parallèlement, les travailleuses domestiques migrantes elles-mêmes se sont organisées pour la protection, l'assistance mutuelle et pour lutter afin de garantir leurs droits.

En 2015, le premier syndicat de cette catégorie de travailleurs a été créé à Beyrouth, sous la protection du FENASOL⁷⁵ et avec l'aide de l'OIT.

⁷⁴ Caritas Liban, « Dossier social d'une mineure recueillie au sein de Caritas Liban », Décembre 2018.

⁷⁵ Fédération Nationale des syndicats des travailleurs et employés au Liban.



AVEC CARITAS LIBAN

ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES

Depuis 1994, Caritas Liban fournit une assistance sociale, humanitaire, médicale et juridique aux travailleurs migrants victimes de violences sexistes, d'abus et de traite au Liban.

Les travailleurs domestiques migrants mineurs sont directement référés à Caritas.

En 2018, Caritas a traité 42 cas de traite des êtres humains, dont 7 concernant des mineurs. Tous ont été immédiatement hébergés dans un centre d'hébergement pour victimes mineures de Caritas.

Bien que le Liban n'ait pas signé ni ratifié la Convention pour la protection des travailleurs migrants et des membres de leur famille (CMW) ou la Convention de l'OIT concernant le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques (C189), au niveau international, le Liban est signataire de plusieurs conventions telles que la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui est inscrite dans le préambule de la Constitution libanaise et que le gouvernement "incarne sans exception"⁷⁶, et la Convention relative aux droits de l'enfant.

Les conventions 29 et 111 de l'Organisation Internationale du Travail peuvent également être invoquées pour la protection des travailleurs domestiques migrants.

⁷⁶ Préambule de la constitution libanaise (1995)

UN MANQUE D'ESTIME DE SOI DES ENFANTS RÉFUGIÉS EN JORDANIE, FORCÉS À TRAVAILLER

Source : D'après l'enquête nationale de 2016 sur le travail des enfants en Jordanie

En juin 2019, les statistiques publiées par le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) montrent que + de 33 000 réfugiés en Jordanie sont considérés comme des «enfants en danger».

En 2017, le Centre d'études stratégiques de l'Université de Jordanie (CSC), en coopération avec l'OIT, a publié « L'enquête nationale sur le travail des enfants en Jordanie en 2016 », qui analyse le phénomène, indépendamment de la nationalité des victimes. Le rapport présente les statistiques suivantes:



11 000 réfugiés
76 000 enfants travaillent dont 11 000 réfugiés - principalement des Syriens



La plupart d'entre eux sont des garçons



47,5%
des enfants qui travaillent sont des employés rémunérés



6%
d'entre eux étaient des travailleurs indépendants



46,5%
des enfants travaille pour leur famille sans rémunération



70% des filles
qui travaillent sont engagées dans les travaux domestiques non rémunérés contre 30% des garçons.



+ de 48h / semaine
Un tiers de ces enfants travaillent plus de 48 heures par semaine (soit plus de 8 heures par jour)



32 %
Environ 32% des enfants qui travaillent sont exposés à des conditions de travail dangereuses.

Les conditions de travail dangereuses comprennent une durée de travail hebdomadaire supérieur à 43 heures, l'exposition à la poussière, aux flammes ainsi qu'aux substances dangereuses, le soulèvement de charges lourdes, le bruit, les vibrations et les températures extrêmes;

Pour beaucoup d'enfants syriens, leur travail constitue la principale source financière pour leurs familles. Ces enfants peuvent être amenés à rencontrer les problèmes suivants: une rémunération insuffisante, malgré un nombre d'heures de travail très élevé, un senti-

ment d'isolement par rapport à leur famille, ils peuvent être exposés à des abus physiques ou sexuels, et passés à côté d'opportunités en matière d'éducation (être déscolarisés ou non-scolarisés).

Caritas Jordanie a réalisé une étude afin de mieux analyser les profils des enfants victimes d'exploitation et d'identifier les facteurs qui affectent l'estime de soi des enfants réfugiés forcés à travailler. Pour cette étude, un sondage a été réalisé auprès d'enfants réfugiés bénéficiant des services de Caritas Jordanie.

Sur les 388 enfants interrogés, 99 travaillaient.

L'analyse des profils des participants montre que:

- 40% des garçons travaillent.
- La grande majorité des enfants qui travaillent sont des garçons. Parmi les 162 filles, seules cinq travaillent. Toutefois, ces jeunes filles peuvent être victimes d'autres formes d'exploitation, comme les mariages précoces, qui constituent un réel risque pour les jeunes filles réfugiées.
- Près de la moitié des enfants âgés de 13 ans et plus travaillent (47,9%) et quelques enfants de moins de 10 ans sont également victimes du travail des enfants.
- Un grand nombre d'enfants travaillent depuis plus d'un an et nombre d'entre eux passent plus de huit heures par jour au travail.
- Plus des deux tiers des enfants qui travaillent ont quitté l'école.
- 50,5 % des enfants travaillent dans l'industrie, des tâches liées au transport, à la forge, à la menuiserie, à la peinture, à la construction, à la réparation d'automobiles, etc.
- 31,3% travaillent dans les services et le commerce de détail comme la vente d'articles dans les magasins, la coiffure et le travail dans les restaurants et les cafés.
- 13,1% des enfants travaillent dans la rue en vendant des articles (café, des mouchoirs en papier, des bonbons, des vêtements, etc).
- Alors que seulement quatre enfants travaillent dans l'agriculture.
- Dix enfants ont subi des accidents physiques et des blessures au travail.
- La proportion d'enfants travailleurs parmi ceux qui vivent à Amman et à Irbid est d'environ 17 à 19%.
- Alors que 84,1% de ceux qui vivent dans d'autres villes en Jordanie travaillent.
- Plus de la moitié de ceux qui vivent à Amman et plus du tiers de ceux qui vivent à Irbid étudient et travaillent en même temps.
- Cependant, plus de 90% de ceux qui vivent dans d'autres villes ont quitté l'école.
- Plus des deux tiers des enfants, qu'ils travaillent ou non, appartiennent à des familles de plus de cinq membres. Ce qui montre la pression économique que subissent certains des enfants qui travaillent. De plus, cette donnée indique que certains des enfants qui ne travaillent pas pourraient appartenir à une famille qui a un autre enfant qui travaille.
- Pour près de 87% des enfants qui travaillent, leur revenu constitue un des principaux soutiens économiques de leur famille.

Selon les résultats de l'étude, le travail et l'éducation ont une incidence importante sur l'estime de soi des enfants.

Les enfants qui travaillent ont une estime de soi inférieure (50%) à celle des enfants qui ne travaillent pas (65%), et parmi les enfants qui travaillent, ceux qui étudient en parallèle ont une plus grande estime de soi que ceux qui ont quitté l'école.

La plupart des enfants qui travaillent pensent que leur famille les y pousse (84,8%). Néanmoins, le même

pourcentage d'enfants qui travaillent se sent compris et soutenu par leur famille.

Ce paradoxe à première vue pourrait montrer la confusion qui règne chez les enfants entre comprendre le travail comme un devoir ou une obligation. En comparaison, 65% des enfants qui ne travaillent pas pensent que leur famille ne les y pousse pas, et environ 90% pensent que leur famille les comprend et prend en compte leurs sentiments.



AVEC CARITAS JORDANIE

PRISE EN CHARGE ET PROTECTION DES ENFANTS EN SITUATION D'URGENCE

Caritas Jordanie a créé un espace adapté aux enfants (Child Friendly Space) dans 10 centres Caritas.

Ces espaces contribuent à la prise en charge et à la protection des enfants en situation d'urgence et constituent également un point de départ pour travailler avec les communautés vulnérables⁷⁷.

Deux activités principales dédiées aux enfants de 4 à 13 ans y sont proposées: une éducation non formelle via l'accès à une salle de jeux gratuite et un soutien psychosocial assuré par un animateur qualifié (travaillant sur différents sujets tels que l'estime de soi).

Le personnel de Caritas est formé sur l'identification des enfants et des familles à risque et oriente les victimes potentielles d'exploitation.

Caritas Jordanie accueille chaque mois 400 enfants au sein de ces espaces adaptés aux enfants.

⁷⁷ Guidelines For Child Friendly Spaces in Emergencies, January 2011 p.2



EXPLOITATION TRANSFRONTALIÈRE ET ENFANTS DES RUES (ALBANIE) : des enfants rarement identifiés par la police aux frontières et par le système éducatif

Une première étude nationale menée en 2013-2014 pour évaluer la situation des enfants migrants⁷⁸ identifiés sur le territoire albanais, indique que 2 527 enfants vivent dans la rue en Albanie.

La plupart de ces enfants (70%) appartiennent aux communautés rom et égyptienne⁷⁹ et représentent des victimes potentielles d'exploitation transfrontalière, en particulier au Kosovo et au Monténégro.

Le phénomène de l'exploitation transfrontalière des enfants albanais a lieu en particulier pendant certaines périodes saisonnières (en été et lors des fêtes religieuses). Pendant ces saisons, beaucoup de personnes traversent la frontière et la probabilité d'identifier cette catégorie d'enfants est plus mince.

En mai 2018, Caritas Albanie, en collaboration avec l'Agence nationale pour les droits et la protection de l'enfant, a organisé une visite de suivi au Kosovo et a identifié 17 enfants des rues, des albanais âgés de 2 à 17 ans (à Prizren, Ferizaj et Pristina).

Quatre d'entre eux ont été retrouvés en train de mendier seuls, tandis que les 13 autres étaient accompagnés de leur mère ou de leur grand-mère.

Tous venaient de la communauté rom et faisaient des allers retours réguliers entre l'Albanie et le Kosovo depuis plus de cinq ans pour gagner de l'argent en mendiant. Ils vivaient quelques mois au Kosovo avec leurs familles puis rentraient en Albanie.

En perpétuel mouvement, les enfants ne bénéficiaient ni du système de santé, ni du système de protection sociale et étaient déscolarisés depuis 5 ans : « 5 enfants interrogés ne fréquentaient pas l'école de manière régulière et 7 autres n'avaient jamais été inscrits à l'école »⁸⁰.

Jonida, une jeune fille rom de 11 ans, confiée à l'équipe de terrain: «*Je veux devenir médecin, mais ma mère ne me laisse pas aller à l'école, car nous devons venir ici*».

Certains de ces enfants n'étaient inscrits dans aucun registre d'état civil.

⁷⁸ Le terme « enfant migrant » comprend les enfants appartenant à des familles d'émigrés, les enfants des rues, les enfants, les enfants exploités ainsi que les enfants issus des communautés roms et égyptiennes.

⁷⁹ Children in street situation – national research, ARSIS, GFK, UNICEF, SciA, 2014

⁸⁰ Ces entretiens ont été menés par l'équipe de Caritas Albanie.

Des enfants victimes d'exploitation transfrontalière difficiles à identifier

Ces enfants ne sont identifiés ni par la police des frontières comme des victimes potentielles d'exploitation, ni par le système éducatif comme des enfants déscolarisés et donc menacés d'exploitation.

Les services sociaux de Kukes et de Shkodra ont organisé plusieurs activités de sensibilisation ainsi que des séminaires ou des forums de discussion dans les écoles pour prévenir le décrochage scolaire et promouvoir l'éducation. La Direction des services sociaux régionaux (RSSSD), en collaboration avec la police, la Direction régionale de l'éducation, la préfecture, la municipalité, a organisé différentes activités axées sur l'identification et l'orientation des victimes potentielles de la traite.

En 2017, le RSSSD de Kukes a recueilli 25 enfants migrants non accompagnés, des enfants renvoyés par différents pays européens. 14 de ces enfants sont retournés auprès de leurs familles sans qu'aucun d'entre eux n'ait été inscrit à l'école.

Les mesures proposées au niveau local ou national s'adressent essentiellement aux enfants exploités dans les pays d'Europe occidentale. Les procédures d'identification et d'orientation sont moins claires pour les enfants identifiés qui travaillent dans les pays voisins, tels que le Kosovo et le Monténégro. Les comités régionaux de lutte contre la traite à Shkoder ou à Kukes⁸¹ n'ont jamais traité de cas d'exploitation transfrontalière.

Même dans leurs plans d'action, ce groupe spécifique n'est pas mentionné comme une catégorie en danger.

Les enfants victimes d'exploitation transfrontalière sont difficiles à identifier.

⁸¹ Rapport d'évaluation sur l'exploitation transfrontalière d'enfants albanais : études de cas réalisées à Shkoder et Kukes et menées par l'équipe de Caritas Albanie.

Dans les faits, les enfants victimes d'exploitation transfrontalière ne sont pas identifiés par la police aux frontières comme étant des victimes potentielles de la traite, car, dans la plupart des cas, ils sont accompagnés de leur tuteur légal au moment de passer la frontière.

Sans adresse de domicile, en mouvements continus, il est difficile de les orienter vers des services sociaux régionaux.

Une identification et une orientation rendues plus difficile encore par le manque de coordination entre les services sociaux des municipalités (Unité de Protection de l'Enfance) et la police aux frontières.



Manque de ressources

Le manque de moyens et de budget du ministère de la Santé et de la Protection sociale a conduit à une diminution des inspections sur le terrain pour l'identification de cas de traite.

Les institutions ne disposent pas assez de véhicules, de personnel et de budget pour répondre aux besoins immédiats des enfants (nourriture, vêtements, abris, etc).

Un représentant d'une institution locale a déclaré à l'équipe de Caritas Albanie : « *Dans tous les cas que j'ai pu gérer, les enfants qui m'ont été référés par la police aux frontières ou même la police locale, j'ai à chaque fois répondu aux besoins des enfants (nourriture, vêtements, etc.) avec mon budget personnel. La structure n'a prévu aucun budget pour répondre aux besoins de première nécessité des enfants dans de telles situations* ».



Bien que, conformément à la loi, les parents qui négligent, abusent ou exploitent les enfants sont passibles de sanctions pénales, les observations sur le terrain et les entretiens conduits pour cette évaluation ont montré qu'il n'y avait pas un seul cas identifié de parent poursuivi pénalement pour exploitation de leurs enfants pour mendicité. Selon Caritas Albanie, de telles procédures ne sont pas engagées car en Albanie, il n'existe aucun centre d'accueil spécialisé pour prendre en charge des enfants privés de soins parentaux.

AVEC CARITAS ALBANIE

PRÉVENTION DES PUBLICS À RISQUE ET MISE EN RÉSEAUX

Caritas Albanie met en œuvre un projet transfrontalier intitulé « Renforcement des capacités gouvernementales en matière de protection des enfants des rues exploités pour travailler dans les pays voisins ».

Caritas Albanie organise des réunions communes avec des procureurs, des représentants des services sociaux et de la police aux frontières afin de partager des expériences sur des cas concrets de traite d'enfants, d'échanger des enseignements et des bonnes pratiques pour améliorer leur compréhension des différentes formes de traite, et informer sur la législation relative à la traite des enfants.

L'Unité de la protection de l'enfance dirige ces réunions et sensibilise l'opinion publique sur son rôle essentiel dans l'identification et la protection des victimes de la traite. Parallèlement, Caritas Albanie travaille avec les familles à risque pour les sensibiliser à la traite des enfants.

VENTE D'ENFANTS (UKRAINE) : la défaillance de l'état autour de la gestation pour autrui.

Conventions internationales	
Convention relative aux droits de l'enfant	Définit la vente d'enfants
La Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale	Interdit formellement l'achat et la vente d'enfants Prévoit une reconnaissance internationale et intergouvernementale formelle de l'adoption internationale

Le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, définit la «vente d'enfants» comme «tout acte ou toute transaction en vertu desquels un enfant est remis par toute personne ou tout groupe de personnes à une autre personne ou groupe de personnes contre rémunération ou tout autre avantage»⁸².

La Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale entrée en vigueur en 1995 et ratifiée par 99 États prévoit une reconnaissance internationale et intergouvernementale formelle de l'adoption internationale. Elle tente d'imposer des contrôles et une réglementation sur l'adoption entre pays afin de protéger les personnes impliquées contre la corruption, les abus et l'exploitation.

L'adoption illégale enfreint les normes et principes relatifs aux droits de l'enfant, y compris l'intérêt supérieur de l'enfant. Le HCR rappelle que «ces principes sont enfreints lorsque le but d'une adoption est de trouver un enfant pour des parents adoptifs plutôt qu'une famille pour un enfant»⁸³.

À mesure que l'adoption s'est «mondialisée», les trafiquants en ont tiré profit. La demande d'adoption internationale d'enfants nés dans des pays pauvres et recherchés par des couples de pays riches a considérablement augmenté⁸⁴.

Caritas Ukraine a mené des recherches à partir d'entretiens avec des représentants de Caritas dans quatre villes d'Ukraine: Kiev, Kharkiv, Odessa et Ivano-Frankivsk, ainsi que des entretiens individuels axés sur le trafic d'enfants avec des experts du secteur public et d'autres organisations de la société civile.

Dans les quatre villes, la vente d'enfants était perçue comme une forme d'exploitation importante et réellement présente.

Selon les experts, la précarité financière et familiale ainsi que le manque de sensibilisation du public étaient les principales causes contribuant à l'augmentation de la traite des enfants en Ukraine.

⁸² Article 2. A) du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants

⁸³ UNHCR, Tackling illegal adoptions and addressing the rights of victims, <https://www.ohchr.org/EN/Issues/Children/Pages/Illegaladoptions.aspx>, consulted April 29, 2019.

⁸⁴ Dottridge, Mike. Kids as Commodities? Child Trafficking and What to do about it?, Terre des Hommes, May 2004 (PDF) https://www.tdh.ch/sites/default/files/tdh_kids_commodities_en.pdf



Yaroslava, 3 ans

En janvier 2015, Viktoriia apprend qu'elle est enceinte. Dans une situation de grand dénuement, elle se sent incapable de répondre aux besoins essentiels de l'enfant.

Sur Internet, elle trouve une organisation qui la met en contact avec une famille. C'est ainsi qu'elle rencontre un couple marié, aisé, sans enfants et désireux d'en adopter un. Ce couple l'accompagne dans sa grossesse, lui fournit un soutien moral et une assistance. Lorsque le travail commence, ce couple se rend avec Viktoriia à la maternité.

Viktoriia accouche avec un faux passeport. Toutes les données, à l'exception de la photo de la mère d'adoption qui a prétendu être enceinte pendant six mois, étaient falsifiées. L'enfant, Yaroslava, est né en septembre 2015

À Kiev et à Odessa, des experts ont indiqué que des enfants avaient été adoptés à des fins d'exploitation :

«Dans plusieurs orphelinats, des enfants ont été adoptés pour être exploités dans leur nouveau foyer à des fins de travaux forcés. Je me souviens même du cas où des enfants ont été loués».

Des jeunes mères vendent leurs enfants, des enfants en bas âge et parfois même des adolescents.

Certaines personnes adoptent des enfants pour que ces derniers travaillent pour eux.

Le jeune Davyd

La famille vivait dans une grande précarité. L'absence de logement, de moyens de subsistance et l'abus d'alcool de sa mère poussent la jeune Mariia à déménager à Kiev avec son enfant.

Sur les réseaux sociaux, Mariia place une annonce pour vendre son propre enfant.

Suite à cette annonce, une femme l'appelle.

Au cours de la conversation téléphonique, Mariia comprend que cette femme ne peut pas avoir d'enfants et désire en adopter un.

Elle lui propose une rémunération d'un montant de 35 000 USD en échange de l'enfant.

N'ayant aucun revenu et persuadée qu'elle s'occuperait bien de son enfant, Mariia a accepté l'offre

Le scandale des cliniques BioTexCom : des Gestions Pour Autrui (GPA) commerciales illégales, un risque pour les nouveau-nés

Au cours de l'été 2018, la police nationale ukrainienne a enregistré une nette augmentation du nombre de tentatives de parents cherchant à vendre leurs enfants ou leurs nouveau-nés.

Cette question a été largement couverte par les médias et a suscité une vive réaction du public⁸⁵.

En juillet 2018, la police nationale et le bureau du procureur général ont révélé une affaire criminelle à grande échelle autour de la gestation pour autrui (GPA) commercialisée illégalement par les cliniques BioTexCom.

Conformément à la législation ukrainienne sur la GPA, l'ADN d'un enfant porté par une mère porteuse doit coïncider avec l'ADN d'au moins un futur parent.

La clinique ne s'est pas conformée à cette exigence et a effectué 1 000 GPA commerciales illégales⁸⁶.

Selon les informations fournies par les forces de l'ordre, la majorité de ces nouveau-nés ont été emmenés à l'étranger, certains d'entre eux n'étaient pas destinés à être adoptés, mais être vendus, et dans quelques cas, il s'agissait de prélever leurs organes.

Des poursuites ont été engagées contre les cliniques BioTexCom au titre de l'article 149 du code pénal «Traite des êtres humains ou toute autre transaction illégale concernant un être humain ».

⁸⁵ The Commissioner will urgently apply to the Ministry of Social Policy regarding the growing number of cases of trafficking in children, August 4, 2018. <http://www.ombudsman.gov.ua/ua/all-news/pr/4818-af-upovnovazhenij-terminovo-zvertayetsya-do-minsotspolitiki-u-zvyazku-ziv/>, consulté le 5 juillet 2019.

⁸⁶ Prosecutor general's office of Ukraine, Prosecutor General's Office, together with other law enforcement agencies, uncovered a scheme for trafficking in new-born babies, July 16, 2018.

L'Ukraine : un nouvel eldorado pour la GPA

La maternité de substitution comme moyen de traiter les formes graves d'infertilité des époux ou de donner naissance à des enfants pour des couples homosexuels est de plus en plus répandue dans le monde.

On distingue deux formes de maternité de substitution : la maternité de substitution altruiste d'une part et commerciale de l'autre.

Dans la plupart des contrats de maternité de substitution altruistes, la mère porteuse est une proche des futurs parents et elle ne reçoit aucune compensation monétaire (comme au Canada, en Australie), contrairement à la mère porteuse dans le cadre d'un contrat de maternité de substitution commerciale, qui comprend une compensation financière prédéterminée pour la mère porteuse, en plus de la compensation des frais médicaux et autres frais liés à sa grossesse (États-Unis, Thaïlande, Ukraine, Mexique).

La GPA commerciale est autorisée dans un nombre limité de pays. Elle est légale en Ukraine pour certaines catégories de parents, y compris les non-résidents.

Jusqu'à l'interdiction législative de mai 2017, l'Inde était considérée comme le centre de la maternité de substitution commerciale internationale.



Après l'interdiction de la GPA commerciale en Inde, l'Ukraine est devenue extrêmement attrayante pour la maternité de substitution commerciale parmi les étrangers, notamment pour les raisons suivantes :

- Faible coût par rapport aux États-Unis (environ 30 000 à 35 000 USD, contre 150 000 USD aux États-Unis);
- Légalement autorisée avec une procédure simplifiée;
- Un minimum de documents nécessaires à la procédure;
- Absence de restrictions législatives pour les étrangers;
- Absence de contrôle de l'État sur le respect de tous les aspects juridiques;
- Niveau assez élevé de développement des technologies de santé et de reproduction.

Selon l'évaluation des experts, plus de 40 cliniques de procréation⁸⁷ fonctionnent en Ukraine, avec en moyenne 2 000 naissances par an.

Selon les estimations, environ 80% des clients sont des étrangers.

En Ukraine, les étrangers et les citoyens ukrainiens qui ont fourni à la clinique concernée des documents confirmant l'infertilité d'un conjoint concluent un accord avec la clinique et avec une mère porteuse éventuellement proposée par la clinique.

Les mères porteuses doivent respecter plusieurs critères approuvés par le ministère de la Santé : être en bonne santé physique et mentale et avoir déjà un enfant.

⁸⁷ Afin de pratiquer la GPA, les cliniques privées doivent obtenir une licence du Ministère de la santé, régie par la résolution n°286 du Conseil des ministres d'Ukraine du 2 mars 2016.

Après avoir reçu des biomatériaux des deux parents ou d'un parent, une procédure d'insémination artificielle et l'implantation d'un embryon est réalisée.

Après la naissance de l'enfant, la clinique délivre un certificat médical aux parents concernant leur relation génétique avec l'enfant. Sur la base de ce certificat, ils enregistrent l'enfant auprès des organes de l'Etat respectifs et reçoivent l'acte de naissance.

Le manque de contrôle et de réglementation autour de la filiation des enfants nés sous GPA

Des experts indépendants soulignent qu'il n'existe pas de réel contrôle ni de réglementation de la GPA en Ukraine.

Le point le plus problématique est le certificat relatif aux relations génétiques, délivré par la clinique et non par une instance neutre, ce qui permet diverses manipulations et peut mener à un trafic d'enfants, en particulier si l'enfant n'a pas de lien génétique avec ses parents.

De plus, un certain nombre d'enfants nés sous GPA en Ukraine ne sont pas enregistrés et encore une fois l'Etat est absent à ce niveau là.

Il existe donc un risque de traite des êtres humains.



PRÉLÈVEMENT D'ORGANES SUR DES ENFANTS

Au cours des 13 dernières années, l'ONUDC a rassemblé des informations sur environ 700 victimes de la traite des êtres humains pour trafic d'organes détectées dans 25 pays, contre 225 000 victimes de la traite des êtres humains exploitées à d'autres fins.

«Les estimations suggèrent que 5 à 10% de toutes les transplantations de reins et de foie ont lieu avec des organes obtenus illégalement»⁸⁸, indique l'ONUDC dans son rapport de 2018 sur la traite des êtres humains.

Selon les données de la police nationale ukrainienne sur le trafic d'enfants, outre l'exploitation sexuelle et l'exploitation pour mendicité, les enfants sont également vendus pour le prélèvement d'organes. En 2018, cinq procédures pénales relatives à la vente de mineurs à des fins de prélèvement d'organes ont été renvoyées devant le tribunal⁸⁹.

⁸⁸ ONUDC, Global Report on Trafficking in Persons 2018, p. 30

⁸⁹ National Police, For half a year, the police have detected nearly 200 trafficking cases, of which 108 are sexual exploitation – Artem Krischenko, July 30, 2018. <https://www.npu.gov.ua/news/torgivlya-lyudmi/za-pivroku-policzija-viyavila-majzhe-200-faktiv-torgivli-lyudmi-z-nix-108-cze-seksualna-eksploataciya-artem-krishhenko/>, consulté le 5 juillet 2019.



ENFANTS RECRUTÉS ET EXPLOITÉS POUR LA GUERRE ET LE TERRORISME

Qui sont ces enfants exploités par des groupes djihadistes tels que l'État islamique ?

Certains sont des enfants de militants de l'organisation, irakiens et syriens, mais également de djihadistes étrangers qui ont rejoint l'organisation. Il y a aussi les nombreux orphelins des guerres de Syrie et d'Irak. Mais aussi des enfants enlevés dans les territoires conquis par l'État islamique (EI).

En juin 2015, l'ONU estimait que l'EI avait enlevé entre 800 et 900 enfants âgés de 9 à 15 ans après ses conquêtes territoriales dans la région de Mossoul⁹⁰.

Selon le rapport du Radicalization Awareness Network⁹¹, il y aurait actuellement environ 460 mineurs français en Irak et en Syrie dans les territoires conquis par l'État islamique.

Ces enfants sont étroitement surveillés par les pays européens dont ils sont ressortissants, car leur retour pose un problème pour les pays européens.

Les autorités hésitent à les accueillir sur leurs territoires, bien que ces enfants soient particulièrement vulnérables au trafic d'enfants.

Ils courent un grand risque d'être exploités à des fins de guerre, d'exploitation sexuelle ou de travail domestique, notamment par le biais du mariage d'enfants.

⁹⁰ The Guardian, How Islamic State is training child killers in doctrine of hate, March 5, 2016

⁹¹ Le Radicalisation Awareness Network (RAN) met en contact des praticiens dans toute l'Europe qui travaillent directement et au quotidien avec les personnes exposées au risque de radicalisation, ainsi qu'avec celles qui ont déjà été radicalisées. Qu'ils soient enseignants, travailleurs sociaux ou agents de police, pour n'en citer que quelques-uns, ils se sont engagés à prévenir et combattre la radicalisation et l'extrémisme violent sous toutes ses formes, ou à réintégrer les extrémistes violents. Plus de 2 000 professionnels provenant de tous les États membres de l'UE ont rejoint le RAN depuis sa création en 2011.





L'Ukraine a le PIB par habitant le plus bas d'Europe⁹². Le conflit armé a considérablement accru la pauvreté et la vulnérabilité de la population, en particulier dans la zone grise - les territoires non contrôlés (régions de Donetsk et Louhansk), auxquels le gouvernement n'a pas accès.

Plus de 1,5 million de personnes ont été déplacées⁹³ par le conflit dans l'Est de l'Ukraine, et cette population est particulièrement vulnérable face à l'exploitation.

Les adultes et les enfants des zones temporairement occupées souffrent d'une crise de valeurs, d'un taux de chômage élevé et de la perte ou de la non-reconnaissance de documents officiels (acte de naissance, etc.).

Selon l'OSCE et le département d'État des Etats-Unis, les enfants âgés de 15 ans et plus participeraient activement aux opérations militaires aux côtés des forces séparatistes pro-russes dans l'Est de l'Ukraine.

Le gouvernement ukrainien a été informé de la présence d'au moins une unité d'enfants nommé Saint George, dont les membres pourraient être des enfants âgés de plus de 12 ans ayant suivi une formation spéciale⁹⁴.

Les enfants seraient utilisés par les séparatistes comme informateurs pour compter les éléments matériels de l'ennemi (équipements, véhicules, armes etc.).

⁹² International Monetary Fund, World Economic Outlook Database, October 2018

⁹³ UNHCR Ukraine, Internally Displaced Persons, <https://www.unhcr.org/ua/en/internally-displaced-persons>, consulté le 4 juillet 2019.

⁹⁴ Trafficking in Persons Report 2017, U.S Department of State (Ukraine)



Recommandations

LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ENFANTS

Prévention

Mettre en œuvre des programmes de développement économique et social

visant à améliorer les conditions sociales et matérielles des familles dans le besoin et des enfants à risque. La précarité demeure le principal facteur de risque.

Inclure les enfants dans tout plan d'action national de lutte contre la traite

à travers la protection de l'enfance.

Inclure les familles dans les interventions

visant à réduire les facteurs de risque de la traite. La famille est principalement à l'origine du problème et c'est aussi le lieu idéal pour prévenir la traite des enfants.

Créer des groupes de travail dans les écoles

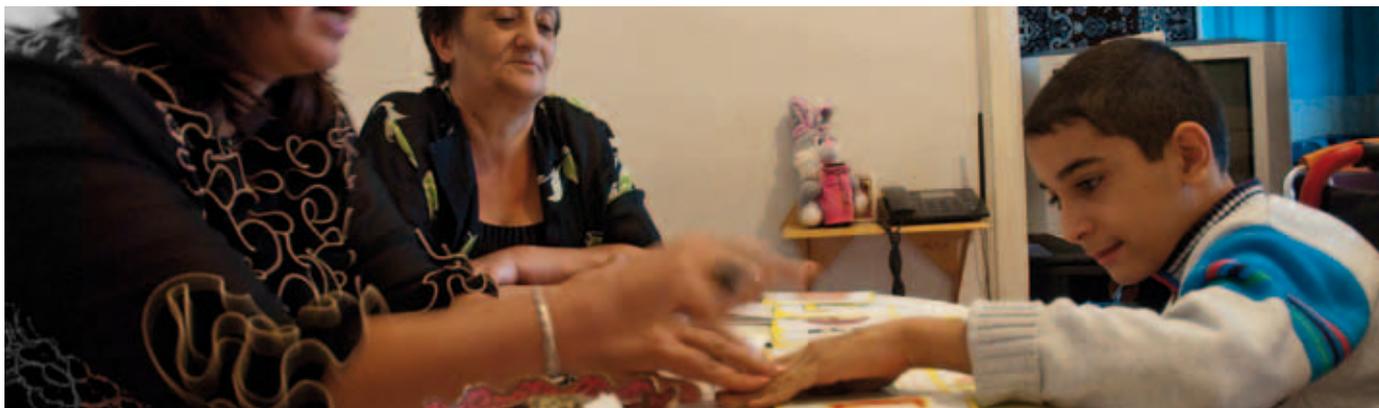
pour prévenir le décrochage scolaire et la violence en milieu scolaire, deux facteurs de risque importants.

Réaliser une analyse approfondie sur la traite des mineurs au niveau national

(données ventilées par âge, sexe, type d'exploitation, et inclure des variables sociodémographiques) afin de mieux identifier les enfants à risque et d'élaborer des politiques publiques en matière de prévention de l'exploitation des enfants.

Organiser des formations préalables au départ auprès des migrants potentiels et après leur arrivée

pour les informer sur la traite des êtres humains et sur la manière dont ils peuvent demander de l'aide.



Identification

Les indicateurs statistiques actuels du nombre d'enfants victimes de la traite ne reflètent pas la situation réelle.

Créer un mécanisme national d'orientation des victimes

à travers une autorité publique indépendante chargée de collecter des données ventilées et d'harmoniser la procédure d'identification des victimes.

Dissocier la procédure d'identification des victimes de la procédure judiciaire :

mettre l'accent sur la protection des victimes avant la dimension sécuritaire.

Promouvoir une approche d'identification proactive

en mettant en place des équipes mobiles dotées des compétences linguistiques nécessaires.

Créer des équipes multidisciplinaires

(police, travailleurs sociaux, psychologues et autres) pour identifier plus facilement les victimes.

Former les services de police, les magistrats, les enseignants, les humanitaires

dans les camps de réfugiés et plus largement tout professionnel susceptible d'être en contact avec des victimes de la traite (agents de protection de l'enfance, personnel médical, travailleurs sociaux, inspecteurs du travail, acteurs en première ligne, etc.) à l'identification des situations à risque et des victimes.



Protection et soutien aux victimes

Développer et diversifier les lieux d'accueil et d'accompagnement des enfants à risque et des enfants victimes

(hébergement, familles d'accueil, centres sociaux, institutions et autres).

Etablir une coordination nationale

du système de protection de l'enfance et assurer l'allocation budgétaire.

Mettre en place un système de protection global

(santé, éducation et accompagnement) afin de garantir un système de protection de l'enfance efficace et à long terme.

Renforcer les équipes

en recrutant des psychologues pour enfants et des travailleurs sociaux spécialisés dans la lutte contre la traite des êtres humains, ainsi que des interprètes pour aider à établir des relations avec les enfants.

Protéger les victimes pendant le procès

pour leur permettre d'y assister.

Préparer une période de transition

afin que les jeunes victimes soient accompagnées au-delà de 18 ans.

Former des éducateurs spécialisés, des assistants sociaux, des psychologues, des médecins, des infirmiers, des acteurs en première ligne,

aux différentes formes de traite et à leurs spécificités afin de prendre en charge de manière appropriée chaque enfant et de gérer la relation complexe ainsi que le degré de contrôle et d'influence des trafiquants sur les enfants victimes.



Sensibilisation du grand public

Informers la société sur la traite des enfants,

les différentes formes d'exploitation, et notamment les réseaux sociaux comme nouvel outil de recrutement.

Travailler en étroite collaboration avec les enseignants

dans le cadre de programmes de sensibilisation. L'école reste la structure la plus adéquate pour atteindre au mieux un plus grand nombre d'enfants et répondre à leurs besoins spécifiques.

Organiser des campagnes de sensibilisation

dans les écoles et auprès des publics à risque pour prévenir le phénomène du décrochage scolaire.

Mariage précoce

Sensibiliser les enfants, les parents, les communautés à risque et les chefs religieux

en soulignant ses effets néfastes sur la santé et le développement des jeunes filles.

Minorités vulnérables

Organiser des ateliers et des campagnes d'information

sur les droits des minorités.



Travail en réseau

Améliorer la collaboration et la coordination entre les institutions et les ONG

accompagnant des enfants victimes de la traite.

Améliorer la coopération avec les pays d'origine

et encourager les accords bilatéraux entre deux pays.

Travailler en étroite collaboration avec les instances indépendantes des droits de l'homme

Etre membre de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme ou autre instance nationale indépendante des droits de l'homme.



Général

Faire de la lutte contre la traite des êtres humains une politique publique à part entière.

Mettre l'accent sur l'importance de traiter le phénomène de la traite des enfants comme un sujet à part entière

et non comme une sous-catégorie de la traite des êtres humains afin de prendre en compte les besoins et les droits spécifiques des enfants.

Cesser de pénaliser les victimes

des infractions commises en conséquence directe de leur exploitation et respecter le principe de non-incrimination établi par la Convention de Varsovie.

Cette disposition devrait être inclus dans la législation nationale contre la traite.

Utiliser davantage la qualification juridique de «traite des êtres humains»:

dans un souci d'efficacité de la justice, les autorités recourent souvent à d'autres articles du Code pénal pour poursuivre les auteurs, notamment l'infraction de «solicitation de la prostitution de mineurs», de «travail illégal» et d'infractions pour « conditions de travail et de vie contraires à la dignité humaine ».

Mineurs migrants non-accompagnés

Respecter la procédure d'évaluation

(notamment l'âge et la situation du mineur), le principe de non-refoulement des mineurs, la présomption de minorité et la désignation d'un représentant légal lorsqu'il s'agit d'enfant migrant non-accompagné.

Prendre en compte les symptômes de trouble du stress post-traumatique (TSPT)

dans la procédure d'évaluation de l'âge et veiller à ce que la procédure d'évaluation de l'âge se déroule de manière bienveillante.

Veiller à ce que les enfants ne se voient refuser arbitrairement la reconnaissance formelle de leur minorité

et qu'ils soient immédiatement transférés auprès du système de protection de l'enfance.

Mettre en place une protection adaptée à la situation des enfants migrants:

des centres d'urgence situés à proximité des zones de passage des frontières permettraient une prise en charge plus rapide et plus efficace.

Travailleurs domestiques

Nécessité de reconnaître les travailleurs domestiques en tant que travailleurs

au sens de la législation nationale du travail.

Pour y parvenir, il est nécessaire d'organiser des rassemblements nationaux avec d'autres ONG militant pour la ratification des conventions telles que la convention pour les droits des migrants travailleurs et de leurs familles (CMW) et la convention OIT « un travail décent pour les travailleurs domestiques » (C189) afin d'aligner la législation nationale sur ces conventions protégeant les travailleurs migrants et les travailleurs domestiques.

Travail forcé

Réformer le système de Kafala conformément aux normes internationales.

Renforcer le contrôle et la réglementation encadrant des agences d'emploi privées.

Mariage précoce

Mettre en œuvre une loi civile (non religieuse),

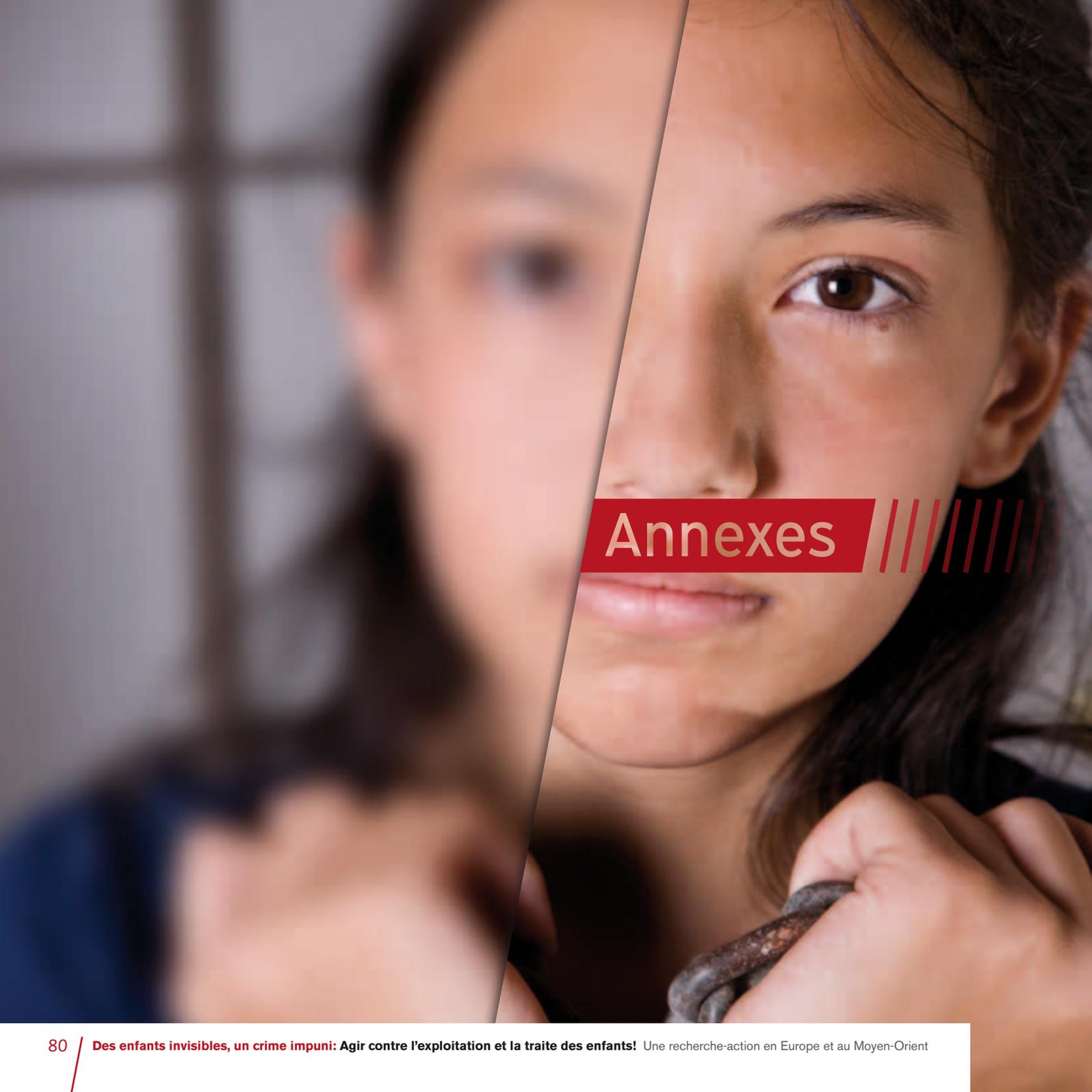
pour l'adoption d'un âge légal minimum pour le mariage de 18 ans et ce, sans exception.

Les invisibles – enfants sans document

Protéger les enfants non enregistrés

en préconisant de combler les lacunes qui empêchent l'enregistrement des naissances.





Annexes

ANNEXE 1

LE RÉSEAU COATNET

Le réseau oecuménique COATNET * – coordonné par Caritas Internationalis – a pour but d'aider ses membres (catholiques, protestants, orthodoxes) à concrétiser leur engagement dans la lutte contre la traite des êtres humains.

Ses membres sont des réseaux ou des organisations nationales dans près de 40 pays du monde.

Ils s'engagent :

- à échanger des informations, des réflexions et de l'expertise sur leur action.
- à stimuler la coopération internationale dans l'aide aux victimes.
- à prévenir la traite, à sensibiliser les populations.
- à préconiser des politiques efficaces de lutte contre la traite qui placent la victime au cœur de leur élaboration .
- à mobiliser le potentiel et les ressources des Églises et de leurs organes.

CoatNet monte des campagnes et des projets communs, est ouvert au dialogue et à la coopération avec des organisations d'autres confessions qui luttent pour la même cause et partagent des valeurs similaires.

[] Christian organisations against trafficking in human beings – Network, coatnet.org*

ANNEXE 2

Cadre légal international

Cadre légal international	Objectifs
<p>Convention relative aux droits de l'enfant</p> <p>Ses trois protocoles facultatifs sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, et sur l'implication d'enfants dans les conflits armés</p>	<p>Prévenir, interdire et criminaliser l'exploitation et la maltraitance d'enfants</p>
<p>Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels</p>	<p>Protéger les enfants de l'exploitation économique et sociale</p>
<p>Pacte international relatif aux droits civils et politiques</p> <p>Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes</p> <p>Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves, et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage</p>	<p>Entériner la nécessité que le mariage repose sur le libre et plein consentement / protéger les enfants des mariages forcés</p> <p>Reconnaître le mariage d'enfants et mariage forcé comme une forme d'esclavage</p>
<p>Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale et son protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfant (Protocole de Palerme adopté en 2000)</p>	<p>Prévenir, interdire et criminaliser la traite et d'autres formes d'exploitation dans tous les contextes</p>
<p>Conventions internationales du travail concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination de 1999 et sur l'éradication du travail forcé ou obligatoire de 1930</p> <p>Convention sur le travail décent pour les travailleurs domestiques de 2011</p>	<p>Fournir une protection supplémentaire aux enfants en ce qui concerne les conditions de travail</p>
<p>Statut de Rome de la Cour pénale internationale</p>	<p>Énumérer parmi les actes susceptibles de constituer des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité « le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les conflits armés, la perpétration de viols, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée (...) et toute autre forme de violence sexuelle et d'esclavage »</p>
<p>Convention relative au statut des réfugiés de 1951</p> <p>Ses protocoles de 1967</p>	<p>Garantir des droits fondamentaux supplémentaires pour les enfants réfugiés (principe de non-refoulement et les normes de base en matière de protection sociale)</p>

ANNEXE 3

Cadre légal régional

Cadre régional: traités et instruments de lutte contre la traite des enfants et pour la protection des enfants	Régions
Conventions du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, et la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels Directives de l'Union européenne pour la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains et la protection des victimes (directive 2011/36/EU et la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants et la pédopornographie (Directive 2011/92/EU)	Europe
Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant	Afrique
Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale relative à la prévention et à la lutte contre la traite des femmes et la prostitution des enfants	Asie
Convention interaméricaine sur le trafic international des mineurs	Amérique

DES PERSONNES-RESSOURCES SUR LA QUESTION DES ENFANTS VICTIMES DE TRAITE AU NIVEAU NATIONAL ET REGIONAL

POUR CARITAS ALBANIE



Ariela Mitri

Depuis 2007, elle est responsable du secteur de la lutte contre la traite et des migrations pour Caritas Albanie au niveau national. Elle est responsable de projets nationaux et internationaux liés aux migrations et à la lutte contre la traite, en coopération avec des acteurs de la société civile et institutionnels. Elle organise également des campagnes de sensibilisation du public et des campagnes de plaidoyer aux niveaux national et international et travaille en étroite collaboration avec les ministères sur la lutte contre la traite et les questions liées aux migrations. De 2011 à 2019, Ariela a coordonné un projet euro-méditerranéen de lutte contre la traite des êtres humains.



Lediana Xhakollari

Diplômée de l'Université de Tirana d'un doctorat en psychologie. Depuis 2006, elle est professeure à l'université Luigj Kurakuqi de Shkodra. Membre du Comité d'éthique et de déontologie, elle a publié de nombreuses recherches académiques.



Marta Fetaj

Après avoir étudié les sciences sociales, elle a travaillé de nombreuses années pour le département des services sociaux de Lezha.

Elle a accompagné des victimes de la traite et a organisé un grand nombre d'activités de sensibilisation aux niveaux régional et national.

POUR CARITAS BOSNIE-HERZÉGOVINE



Sanja Horvat

Responsable de programme à Caritas Bosnie-Herzégovine, elle est chargée de divers projets de développement depuis 2000. Formatrice et évaluatrice expérimentée aux niveaux local et international, elle a géré de nombreux projets en lien avec le développement social et le plaidoyer institutionnel. Elle a une solide expérience dans la lutte contre la traite des êtres humains.



Samira Huncek

Diplômée d'un master en criminologie, elle écrit actuellement une thèse à Sarajevo sur la traite des êtres humains. Depuis 2003, elle travaille pour le ministère de la Sécurité de Bosnie-Herzégovine. Elle a participé à de nombreuses commissions et groupes de travail pour la rédaction de documents fondamentaux et le suivi de leur application dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains.

POUR CARITAS JORDANIE



Lana Snobar

Diplômée d'une licence en psychologie de l'Université de Jordanie et d'une maîtrise en psychologie clinique de l'Université d'Amman Al Ahlia. Elle travaille actuellement pour Caritas Jordanie en tant que coordinatrice de l'unité de soutien psychologique.



Wassim Albalkhy

Diplômé en génie civil de l'Université de Damas et d'une maîtrise en gestion de projets d'ingénierie de l'université de Jordanie, il est chercheur indépendant. Il a acquis de l'expérience dans l'enseignement et l'encadrement de méthodes de recherche, l'analyse statistique et la gestion de cycle de projet pour des Organisations Non Gouvernementales.

POUR CARITAS KOSOVO



Jakup Sabedini

Responsable du secteur du développement durable et coordinateur du programme de lutte contre la traite à Caritas Kosovo. Il a étudié l'économie, spécialité marketing et gestion d'entreprise.



Petrit Sopjani

Militant des droits de l'homme Petrit a développé une solide expérience particulièrement dans les domaines suivants : services sociaux, éducation aux droits des enfants, renforcement des capacités institutionnelles, développement de la société civile, migrations et réfugiés, lutte contre la traite, affaires humanitaires, bonne gouvernance et résolution des conflits.



Noha Roukoss

Chargée de projet à Caritas Liban pour le département des migrants depuis 2000, Noha est responsable des formations et des campagnes de sensibilisation. Elle élabore des programmes de formation aux droits de l'homme destinés à un large public (incluant des universités, écoles, ONG, forces de l'ordre). Elle conçoit les programmes de formation et anime différentes activités et événements concernant les migrants, les réfugiés, la traite des êtres humains et les violences sexuelles. Elle organise des séminaires d'orientation, des formations pour les travailleuses migrantes domestiques et une formation préalable au départ des potentielles travailleuses migrantes dans leur pays d'origine (Népal, Bangladesh, Éthiopie). Depuis 2016, elle est aussi à la tête du secrétariat du Syndicat des travailleurs sociaux au Liban.



Hessen Sayah

Assistante sociale, Hessen a rejoint Caritas Liban en 2003. Diplômée en 2007 d'un master en développement et action communautaire ainsi qu'en médiation de l'Université St. Joseph, Hessen dirige aujourd'hui le département des migrants, qui propose avec une équipe de travailleurs sociaux et d'avocats des projets de protection et assure un suivi individuel dans le cas de violation des droits des travailleurs migrants. Elle coordonne également les activités de plaidoyer auprès d'un large éventail d'acteurs et des autorités locales. En 2018, elle a reçu le Prix franco-allemand des droits de l'homme et le Prix de l'Etat de droit parmi 15 personnalités qui défendent avec courage les droits de l'homme dans le monde entier.



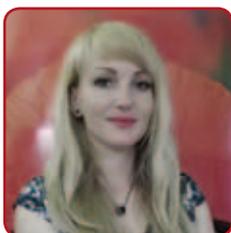
Gabriela Barcelos

Diplômée d'une maîtrise en ingénierie du développement social de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth. Elle a été chercheuse associée à l'Institut d'études stratégiques (INEST) de l'Université fédérale Fluminense (Rio de Janeiro, Brésil), où elle a également obtenu une licence en relations internationales et études stratégiques. Elle s'est spécialisée dans l'analyse des politiques axées sur les questions de migration et de sécurité, ainsi que sur les dynamiques inter-sectionnelles au sein des mouvements sociaux.



Jana Verdura

Cheffe de projet à Caritas Slovaquie pour la mise en œuvre du projet national STOP à la traite des êtres humains, axé sur la prévention, les opérations d'assistance téléphonique nationale pour les victimes de la traite, et la réintégration des victimes de la traite des êtres humains. Elle mène un projet national sur la réinsertion des personnes bénéficiant d'une protection internationale en Slovaquie. Elle travaillait auparavant sur le terrain au Soudan du Sud et en Ouganda.



Zuzana Janekova

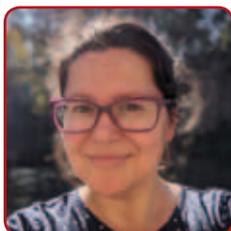
Psychologue pour enfants, elle s'est spécialisée dans les domaines de la psychothérapie systémique du couple et de la famille, l'intervention en situation de crise et l'éducation des enfants ayant des problèmes de santé. Elle travaille en consultation avec des enfants de familles rencontrant des difficultés.

POUR CARITAS UKRAINE



Natalia Holynska

Natalia est l'experte de Caritas Ukraine en matière de lutte contre la traite et l'assistance aux victimes de la traite des êtres humains. Spécialisée dans ce domaine depuis plus de 15 ans, elle travaille aussi bien au niveau national qu'international dans l'assistance pratique aux victimes de la traite, dans le travail avec les enfants et les jeunes dans le domaine de la protection des droits de l'homme, ainsi que dans le travail social avec des groupes de population vulnérables et autre.



Iulia Martynova

Sociologue de formation, elle a développé une réelle expérience dans la gestion de projets. Elle a défini des objectifs de recherche et des procédures, développé des instruments pour la collecte de données sur le terrain, notamment dans le domaine de la politique sociale.



Sylvia Eid

Responsable des partenariats au secrétariat régional Moyen Orient et Afrique du Nord de Caritas Internationalis.

Ses domaines de compétence sont la santé, les migrations, les réfugiés, la traite des personnes, le développement durable, les objectifs de développement durable, les interventions d'urgence et les normes de gestion.

Elle a activement participé à la rédaction de plusieurs documents d'orientation et de politiques publiques sur les migrations, les pactes mondiaux et la traite (avec Caritas Internationalis et des partenaires internationaux).

Création graphique, infographies : Narrativ – 03 58 93 27 92

Crédits photographiques : © Anton Fric – Caritas Slovakia / © Caritas Bosnia and Herzegovina / © iStock Photos /

© Charrier-myop – Secours Catholique / © Caritas Albania / © Schwebel – Secours Catholique /

© A.Pachabeizian – Secours Catholique

Dessins : Extrait de dessins d'enfants ukrainiens, envoyé par Caritas Ukraine

First edition : december 2019

UNE RECHERCHE ACTION EN EUROPE ET AU MOYEN-ORIENT

Les organisations Caritas sont de plus en plus confrontées à la traite d'enfants. Elles coopèrent avec d'autres ONG, des syndicats, et des institutions publiques pour lutter contre ce phénomène et porter assistance aux victimes.

L'objectif de cette recherche-action est d'étudier les formes actuelles et en développement de la traite des enfants dans différents pays de la zone euro-méditerranéenne et d'observer les interactions entre ces pays.

Elle vise également à proposer des recommandations concrètes pour améliorer les pratiques et développer des actions de plaidoyer aux niveaux local, national, régional et international.

Il s'agit d'une approche scientifique et pratique reposant sur une analyse documentaire, une analyse sur le terrain et des entretiens avec des victimes et des acteurs impliqués dans la lutte contre la traite des êtres humains.

Chaque organisation Caritas impliquée dans la recherche-action s'est associée à un universitaire pour mener une recherche documentaire et pour interroger les acteurs institutionnels et de terrain, ainsi que les victimes de la traite.

Contact : Geneviève Colas

genevieve.colas@secours-catholique.org - +33 6 71 00 69 90 - www.contrelatraite.org

Sous la coordination de



Avec

